

**Organisations de producteurs agricoles et de  
paysans dans le monde. La Fédération  
internationale des producteurs agricoles  
(FIPA) : Une étude exploratoire**

Par Chantale Doucet  
sous la direction de Louis Favreau

*Note sur les auteurs*

**Chantale Doucet** est professionnelle de recherche à la *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités* (CRDC) et adjointe à la direction de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des communautés (l'ARUC-ISDC). Elle est géographe, détentrice d'une maîtrise en études et intervention régionale de l'UQAC et doctorante en Sciences sociales appliquées de l'Université du Québec en Outaouais.

**Louis Favreau** est sociologue et professeur au département de travail social et de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis plus de 20 ans après avoir été organisateur communautaire pendant 20 ans. Il est titulaire d'une *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités* (CRDC). Il a été co-fondateur d'une *alliance de recherche en économie sociale* (ARUC-ES) située à l'UQAM. Il est présentement responsable de l'axe international de l'ARUC *Innovation sociale et développement des communautés* (ARUC-ISDC) à l'UQO et membre de l'exécutif de l'ARUC *Développement territorial et coopération* (ARUC-DTC) à l'UQAR. Il est chercheur affilié au *Centre de recherche sur le développement territorial* (CRDT). Il a été, tour à tour, directeur puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* pendant plus d'une décennie. Il est co-fondateur et membre de la direction du *Groupe d'économie solidaire du Québec* (GESQ) et animateur d'un fonds de développement, le *Fonds Solidarité Sud* de l'organisation *Développement et Paix*.

**Publication conjointe de l'Alliance de recherche Université Communauté Innovation sociale et  
développement des communautés (l'ARUC-ISDC) et de la Chaire de recherche du Canada en  
développement des collectivités (CRDC)**

**Série : Recherches, numéro 20**

**ISBN : 978-2-89251-352-3**

**Septembre 2008**

### **Avertissement**

Cette monographie est une version préliminaire. Les lecteurs qui évoluent dans le domaine de l'agriculture sont donc invités à commenter cette étude et à nous aviser des erreurs qui auraient pu s'y glisser. Les suggestions recueillies, que vous pouvez acheminer à l'adresse suivante ([chantale.doucet@uqo.ca](mailto:chantale.doucet@uqo.ca)), nous serviront à réaliser la version finale de l'étude.

*Chantale Doucet et Louis Favreau*

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des encarts, figures et tableaux</i> .....	iv
<i>Remerciements</i> .....	v
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	1
<b>2. MÉTHODOLOGIE</b> .....	2
<b>3. LA SCÈNE MONDIALE, LIEU DE DÉCISION DES ENJEUX AGRICOLES QUÉBÉCOIS</b> .....	3
3.1 Les syndicats : du local au global.....	3
3.2 Le modèle néolibéral.....	4
3.3 Le modèle de gestion de l'offre.....	4
3.4 Les négociations commerciales internationales.....	5
3.5 La crise agroalimentaire.....	6
3.6 Urgence de comprendre et d'agir sur le secteur agricole.....	7
3.7 La souveraineté alimentaire.....	8
<b>4. LA FIPA D'HIER À AUJOURD'HUI : ITINÉRAIRE</b> .....	8
4.1 Création de la FIPA en 1946 et contexte d'émergence.....	8
4.2 Quelques-unes des préoccupations de la FIPA entre 1946 et 1996.....	9
4.3 La FIPA entreprend un virage avec l'accentuation de la mondialisation dans les années 1990.....	10
<b>5. MISSION ET OBJECTIFS DE LA FIPA</b> .....	10
<b>6. LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FIPA ET LA GOUVERNANCE</b> .....	11
6.1 Les organisations agricoles membres de la FIPA.....	11
6.1.1 Processus d'admission des membres.....	13
6.1.2 Augmentation des membres des pays du Sud.....	15
6.2 La Conférence Générale, la présidence et le comité exécutif.....	17
6.3 Les Comités et Groupes.....	18
6.3.1 Le Comité de Coopération au Développement et AgriCord.....	19
6.3.2 Les groupes de produits.....	20
6.3.3 Les Comités d'acteurs.....	22
Le Comité des Femmes en agriculture.....	22
Le Comité des coopératives agricoles.....	22
Le Comité des Jeunes Agriculteurs.....	23
6.3.4 Les comités régionaux.....	23

6.4	Le secrétaire général et le secrétariat de la FIPA.....	23
6.5	Gouvernance et représentativité au sein de la FIPA.....	24
6.5.1	La concertation et les relations de pouvoir .....	26
6.6	Le budget et les finances.....	27
<b>7.</b>	<b>LES PARTENARIATS.....</b>	<b>27</b>
7.1	Les collaborations entre la Via Campesina et la FIPA.....	29
<b>8.</b>	<b>LES OUTILS DE COMMUNICATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION.....</b>	<b>31</b>
8.1	Les outils de communication.....	31
8.2	Les chartes et politiques.....	31
8.3	Les outils de planification stratégique.....	32
<b>9.</b>	<b>ENJEUX ET STRATÉGIES.....</b>	<b>34</b>
9.1	Négociations commerciales et réforme de la politique agricole.....	34
9.1.1	Organisation et renforcement des producteurs agricoles au niveau local et national	34
9.1.2	Pour un engagement de l'État.....	35
9.1.3	Pour un réel engagement des institutions internationales.....	37
9.1.4	Faim et pauvreté rurale.....	38
9.2	Renforcement de la place de l'agriculteur dans la chaîne alimentaire.....	39
9.3	L'environnement et l'agriculture durable.....	41
9.4	La santé humaine et la santé animale.....	41
9.5	La recherche.....	42
<b>6.</b>	<b>LES RETOMBÉES DE LA FIPA.....</b>	<b>42</b>
	<b>CONCLUSION: UN TOURNANT DÉCISIF.....</b>	<b>46</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>49</b>

## TABLE DES ENCARTS, FIGURES ET TABLEAUX

### Encarts

Encart 1 :	Les objectifs de la FIPA.....	11
Encart 2 :	UPA Développement international (UPA DI) : une coopération de paysans à paysans.....	20
Encart 3 :	La Charte énonce dix principes fondamentaux que les agriculteurs veulent faire reconnaître.....	32
Encart 4 :	Objectifs et stratégies identifiés dans le Plan stratégique 2006-2010.....	33
Encart 5 :	Ce que les agriculteurs réclament des négociations de l'OMC.....	38
Encart 6 :	Recommandations des agriculteurs pour assurer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté rurale.....	39
Encart 7 :	Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).....	44

### Figures

Figure 1 :	Structure de la FIPA.....	12
Figure 2 :	Le système de représentation de la FIPA avec l'exemple canadien et québécois.....	14
Figure 3 :	Proportion des pays membres de la FIPA selon leur statut et provenance.....	15
Figure 4 :	Membres de la FIPA en 1946, en 1996 et en 2008.....	16

### Tableaux

Tableau 1 :	Lieux des congrès de la FIPA.....	18
-------------	-----------------------------------	----

## **REMERCIEMENTS**

Cette recherche est rendue possible grâce au soutien de deux centres de recherche de l'Université du Québec en Outaouais : l'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC).

Nous voulons également remercier André D. Beaudoin, secrétaire général d'UPA Développement international, qui a bien voulu partager généreusement avec nous des informations sur la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

Finalement, merci à M. David King, secrétaire général de la FIPA, pour avoir répondu à nos demandes d'information.

## 1. INTRODUCTION

Cette recherche s'inscrit dans la lignée des travaux de recherche réalisés dans nos centres de recherche à l'UQO (la CRDC et l'ARUC-ISDC) qui visent à mieux comprendre les acteurs de développement sur la scène mondiale. Avec l'intensification de la mondialisation et le désengagement de l'État, ces acteurs, souvent méconnus, assument de nouveaux rôles dans le développement des communautés d'ici et d'ailleurs.

Regroupés à l'échelon international à partir de deux grandes organisations, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et la *Via Campesina*, les producteurs agricoles constituent un acteur social d'importance dans cette société civile mondiale montante. D'une part, parce qu'ils sont nombreux. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2007), plus de deux milliards de personnes dans le monde exercent le métier d'agriculteur. Il s'agit du plus grand groupe de professionnels au monde. D'autre part, peut-être plus que quiconque, les agriculteurs sont touchés de plein fouet par le phénomène de la mondialisation qui a entraîné l'internationalisation et la libéralisation des échanges des produits et qui résulte, pour plusieurs, par un appauvrissement. Ils ont donc tout intérêt à se mobiliser afin de participer à la construction d'une mondialisation plus équitable.

La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), dans laquelle des organisations québécoises et canadiennes sont impliquées (Union des producteurs agricoles, UPA-Développement international, Fédération canadienne de l'agriculture), est l'organisation que nous avons choisi d'étudier afin de mieux comprendre cette dynamique mondiale. Le choix de cette Fédération est d'autant plus pertinent qu'avec l'accentuation de la mondialisation des dernières années, son importance s'est accrue sur la scène mondiale. Si bien qu'en 2008, 120 organisations nationales d'agriculteurs en provenance de 79 pays sont membres de la FIPA. Ces

organisations représentent 600 millions d'exploitants familiaux. La FIPA est donc représentative des diverses formes d'agriculture familiale dans le monde.

En outre, les problèmes reliés à l'agriculture, même s'ils ne sont pas nouveaux, sont devenus une préoccupation davantage à l'avant-scène notamment avec la crise agroalimentaire qui a pris de l'ampleur dans la dernière année. Les institutions internationales n'ont guère le choix d'y jeter un coup d'oeil. Les producteurs agricoles, de plus en plus organisés à diverses échelles territoriales, sont alors devenus des acteurs incontournables lorsqu'il s'agit de discuter des enjeux agricoles mais également de la pauvreté et de la faim ou encore des problèmes environnementaux. Malgré sa portée, la FIPA demeure méconnue et ce cahier vient en quelque sorte remédier à ce déficit de connaissance. Quelles sont la mission et les valeurs qui guident l'action de la FIPA ? Quels sont les acteurs impliqués dans son fonctionnement ? Quels sont les positions qu'elle défend et les défis auxquels elle s'attaque ? A-t-elle amorcé un dialogue avec les institutions internationales ? Propose-t-elle de nouvelles réponses ? Quelle est son influence ?

Ces questions nous guideront dans la rédaction de cette monographie sur la FIPA qui a donc comme premier objectif d'en connaître davantage sur cette organisation : son évolution, son rôle, son organisation, ses spécificités, ses préoccupations et stratégies, son influence en tant qu'acteur mondial et ce à quoi elle aspire. L'identification des grandes lignes de cette organisation permet également de mieux comprendre les nouveaux défis mondiaux et comment les producteurs agricoles s'organisent pour y faire face.

Nous débutons cette étude avec une rapide mise en contexte des enjeux agricoles mondiaux qui se répercutent notamment au Québec. Ces quelques repères favoriseront la compréhension du portrait de la FIPA

Afin de mieux comprendre sa transformation

progressive, nous abordons ensuite le contexte de création de la FIPA en évoquant quelques-unes de ses préoccupations depuis sa création en 1946 jusqu'à 1996.

Les autres parties de la monographie se concentrent davantage sur les dix dernières années en expliquant, tout d'abord, la mission et les objectifs de la Fédération.

Nous nous attardons, par la suite, à mieux comprendre la structure organisationnelle de la FIPA et ses mécanismes de gouvernance. Nous présentons donc les membres de la FIPA et son organe décisionnel, la Conférence, sans oublier les divers comités et l'équipe du secrétariat. Cette partie est également l'occasion de discuter de la gouvernance et de la démocratie au sein de l'organisation.

Les principaux partenariats ainsi que les outils de communication, de développement et de planification qu'elle a mis en place font l'objet des deux parties suivantes.

Afin de mieux comprendre les principales batailles de la FIPA, nous identifions, par la suite, les enjeux significatifs ainsi que certaines stratégies qu'elle préconise pour y faire face.

Nous identifions ensuite quelques-unes des retombées de la FIPA pour finalement rappeler, en conclusion, les principaux constats qui se dégagent de cette étude à la lumière des questions posées en introduction.

## **2. MÉTHODOLOGIE**

La FIPA a plus de 60 ans d'existence, elle a travaillé sur de nombreux dossiers et fait face à plusieurs enjeux et défis. Il va sans dire que, dans ce texte, nous ne pourrions tracer une histoire (itinéraire) complète et détaillée de l'évolution de la FIPA et aborder en profondeur l'ensemble des aspects et préoccupations de cette organisation. Nous vous proposons plutôt une monographie avec une démarche exploratoire de recherche visant à mettre en

évidence les traits généraux de la FIPA.

La méthodologie qualitative préconisée est inspirée du guide de collecte et de catégorisation de données pour les études de cas d'Yvan Comeau (2003). Même si ce guide est spécifiquement conçu pour les activités d'économie sociale et solidaire, il s'adapte tout de même à notre sujet d'étude car la FIPA partage des caractéristiques similaires à l'économie sociale : il s'agit d'un regroupement de personnes, son fonctionnement est démocratique et de propriété collective, elle est autonome et fondée sur des valeurs de coopération.

Pour réaliser cette monographie, nous avons procédé à une cueillette des documents pertinents. Très détaillé, nous avons tout d'abord consulté l'ensemble des informations sur le site de la FIPA.

- Brochures informatives sur la mission et les objectifs de la Fédération.
- Les politiques d'adhésion à la Fédération.
- Les divers bulletins d'informations : le bulletin Agriculteurs du monde dont les éditoriaux écrits par le président ou le secrétaire sont riches d'informations pour comprendre les aspirations de l'organisation ; le bulletin Actualité des produits ; le bulletin sur le Commerce et le développement.
- Les déclarations de politiques générales.
- Les résumés des congrès mondiaux des agriculteurs et les rapports d'événements.
- Les communiqués de presse, les discours, les fiches d'information.
- Les informations sur les dossiers thématiques et sur les divers comités et groupes de produits.
- Etc.

Malgré l'importance des informations disponibles sur le site Internet de la FIPA, certains documents majeurs manquaient à l'appel. À notre demande, la FIPA nous a donc acheminé par voie électronique et par la poste d'autres documents tels que son plan stratégique et quelques-uns des rapports de ses congrès mondiaux des dernières années.



Nous avons également réalisé une revue de presse d'articles traitant de cette organisation.

Pour compléter les informations, nous avons interviewé, durant l'été 2008, un informateur clé impliqué dans le domaine du développement international depuis plusieurs années et qui partage des liens étroits avec la FIPA. Il s'agit de M. André D. Beaudoin qui, en plus d'être propriétaire et exploitant d'une ferme laitière dans la région de la Mauricie au Québec, connaît bien le contexte mondial. Il a été, en effet, impliqué et ce, dès sa création en 1993, dans l'organisation UPA Développement international, d'abord à titre de responsable et de coopérant et par la suite comme directeur général. En 2006, il a été promu au titre de secrétaire général d'UPA Développement international (DI).

M. Beaudoin connaît la FIPA depuis 1996 à travers UPA-DI qui exerce un suivi des différents développements qui touchent le milieu agricole au plan mondial. Il a assisté aux sept derniers congrès de la FIPA. L'organisation n'est cependant pas membre de la FIPA puisque cette dernière regroupe des organisations nationales. L'Union des producteurs agricoles (UPA) est toutefois membre de la Fédération canadienne des agriculteurs (FCA) qui elle-même est membre de la FIPA. En outre, l'UPA est l'un des membres fondateurs de la FIPA en 1946. « À ce titre, explique M. Beaudoin, l'UPA a développé une forme d'accès plus directe avec la FIPA ».

### **3. LA SCÈNE MONDIALE, LIEU DE DÉCISION DES ENJEUX AGRICOLES QUÉBÉCOIS**

*« Aujourd'hui, beaucoup de questions se décident au niveau international. N'importe quel agriculteur de quelques pays que ce soit pourrait se poser la question suivante : « Qu'est-ce que cela change pour moi? » Eh bien, cela change les choses, a rétorqué le président de la FIPA, qu'il s'agisse des directives de régime alimentaire recommandées par l'Organisation mondiale de la santé ou des engagements pris au titre des conventions internationales sur l'environnement, sans parler des règles commerciales de l'OMC » (FIPA, 2006a, p.2)*

La compréhension des enjeux agricoles à l'échelon mondial est complexe. À partir de la situation québécoise, nous vous proposons quelques éléments d'éclaircissement sur les négociations commerciales internationales, les modèles de développement adoptés, la position des producteurs québécois ainsi que quelques éléments sur la crise agroalimentaire en cours.

#### **3.1 Les syndicats : du local au global**

Au Québec, les producteurs agricoles sont, depuis longtemps, regroupés dans des organisations agricoles solides. Aujourd'hui, l'Union des producteurs agricoles (UPA), la principale organisation syndicale agricole au Québec avec 44 000 producteurs, est structurée sous deux principaux modes : territorialement, avec 155 syndicats de base et 16 fédérations régionales ; et sectoriellement avec 222 syndicats et 25 groupes spécialisés (laits, bovins, relève agricole, etc.). Toutefois, même si ces associations couvrent l'ensemble des territoires et des secteurs et qu'elles ont permis d'obtenir des gains importants pour l'avancement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, leur pouvoir est limité face aux défis que constituent les enjeux actuels qui se jouent aujourd'hui plus que jamais sur la scène internationale.

Les changements des dynamiques forcent donc les syndicats à se positionner à une autre échelle et à s'insérer dans des réseaux internationaux. Les organisations de producteurs agricoles constituent, en effet, une force majeure au sein de la société civile et s'investissent de plus en plus sur la scène mondiale notamment par l'entremise de deux principales organisations : la *Via Campesina* née au Brésil en 1993 et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) née en 1946 en Europe dans un contexte d'après-guerre mondial marqué par la coopération. Aujourd'hui, la FIPA déploie toutefois ses forces dans un autre registre, celui du nouveau contexte de mondialisation marqué par la concurrence, lequel s'appuie sur le néolibéralisme comme modèle de développement.

### 3.2 Le modèle néolibéral

La logique capitaliste proclame que l'enrichissement des nations passe par une participation accrue au commerce mondial (Duchastel, 2004). Le marché étant le mécanisme régulateur dans le commerce international, les interventions de l'État sont alors réduites au minimum. « Lorsque la concurrence est parfaitement décentralisée et atomisée, les systèmes économiques atteignent une si parfaite harmonie entre la demande, l'offre, et les prix, que l'efficacité maximale de l'allocation des ressources est alors assurée » (Scott, 2001, p.111). La richesse engendrée par le commerce est ensuite distribuée à l'intérieur du pays, améliorant ainsi l'emploi et les conditions sociales (santé, éducation...) des citoyens (Duchastel, 2004, p.18). En théorie, le modèle vient donc réduire la pauvreté. Certes, il s'agit ici d'une simplification, mais qui vient tout de même identifier les grandes lignes du modèle néolibéral qui domine dans notre société comme doctrine économique et programme politique à la fois dans les États-nations et dans les grandes institutions internationales.

### 3.3 Le modèle de gestion de l'offre

Dans les années 1970 et 1980, plusieurs pays ont opté pour le modèle libéral et donc pour une déréglementation de l'agriculture. C'est le cas, par exemple, des États-Unis et de plusieurs pays d'Europe où l'absence de quotas sur la production agricole entraîne des surplus de production. Puisque l'offre est importante sur le marché, les prix des produits sont instables et, par la même occasion, le revenu des producteurs agricoles aussi. L'État intervient alors, en soutenant l'agriculture par l'entremise d'importantes subventions. Cependant, seules les plus importantes entreprises peuvent survivre à un tel régime. De plus, les surplus sont souvent écoulés dans des pays en développement à des coûts dérisoires (un prix inférieur à son prix de revient). Cette pratique, appelée dumping, met en péril la survie de l'agriculture locale dans ces pays.

D'autres pays ont plutôt opté pour une gestion de la production excédentaire avec la mise en place d'un modèle plus équitable. C'est le cas du Québec et du Canada qui ont instauré une politique sur la gestion de l'offre au début des années 1970 pour les productions ovines, la volaille et le lait. Dans ce modèle, la production agricole est planifiée et contingentée avec des quotas afin de s'ajuster aux besoins estimés des consommateurs québécois et canadiens, évitant ainsi une surabondance de produits agricoles (UPA, 2007). Il s'agit d'un modèle agricole équitable basé sur la mise en marché collective afin de maximiser le pouvoir de négociation des producteurs agricoles. Alors que les producteurs

#### Appui à la gestion de l'offre

« En juin 2006, la Coalition GO5 rendait publics les résultats d'un sondage Léger Marketing démontrant que 85% des Canadiens souhaitent que leur gouvernement défende la gestion de l'offre à l'OMC; 98% estiment qu'il est important pour eux d'avoir accès à un approvisionnement stable en produits agricoles canadiens » (UPA, 2007, p.47).

s'engagent à approvisionner le marché canadien en produits de qualité et en quantité suffisante, le gouvernement s'engage à contrôler les importations en fixant des tarifs douaniers élevés. Les avantages de ce modèle sont nombreux pour les producteurs qui retirent un revenu stable et équitable, mais également pour les consommateurs qui ont accès à des aliments de qualité, produits au Québec, en quantité suffisante et à des prix abordables. Sans compter que le gouvernement n'a pas à débours des sommes faramineuses en subventions et qu'il évite d'exercer une concurrence déloyale dans les autres pays<sup>1</sup>.

La gestion de l'offre est, en quelque sorte, un modèle pour plusieurs pays du Sud puisque l'expertise de l'UPA dans le domaine est fortement sollicitée. Tant et si bien que l'organisation a créé, en 1993, UPA-DI (Développement international) qui vient appuyer la coopération au Sud par un transfert de compétences en vue de créer des dispositifs collectifs de mise en marché.

### **3.4 Les négociations commerciales internationales**

La croissance de la mondialisation de l'économie dans les années 1990 qui instaure plusieurs changements politiques et commerciaux dictés par le modèle néolibéral met toutefois en péril le modèle de la gestion de l'offre. En 1994, le GATT, avec l'accord de l'Uruguay Round, vient libéraliser les droits de douane dans différents secteurs dont l'agriculture qui y avait échappé jusqu'à maintenant. Avec cette libéralisation des échanges tous azimuts, le GATT est remplacé en 1995 par l'OMC qui a pour objectif de diminuer les distorsions sur le commerce international. Pour atteindre cet objectif, l'OMC poursuit les démarches entreprises avec l'Uruguay Round en encourageant l'établissement d'accords commerciaux et l'abolition des frontières pour la libre circulation de tous les produits, sans distinction pour les denrées alimentaires même si « se nourrir » est reconnu comme un droit humain

fondamental dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (UPA, 2007, p.41). La déréglementation des marchés contribuera, pense-t-on, à contrer la diminution des prix et à atténuer les investissements publics consacrés à l'agriculture (UPA, 2007, p.23). La réalité est toutefois différente du scénario. « L'ouverture des marchés a fourni aux grands distributeurs la liberté de choisir leurs fournisseurs de par le monde, leur donnant ainsi un pouvoir de négociation sans précédent » (UPA, 2007, p.29). Les producteurs agricoles ne disposent plus, en effet, de marges de manœuvre suffisantes pour fixer les prix des produits. Les exportations ont certes augmenté, mais elles ne sont pas accompagnées d'une augmentation des revenus agricoles pour les producteurs. La nouvelle dynamique instaurera donc un climat de concurrence entre les producteurs agricoles.

Des négociations s'enclenchent en 1995 afin que les pays s'entendent et adoptent trois principales règles légiférant le commerce international : une augmentation de l'accès des marchés, une diminution de leur soutien interne et l'élimination progressive des subventions à l'exportation (UPA, 2007, p.46). L'OMC est donc en désaccord avec des mesures qu'elle juge protectionnistes instaurées dans certains pays comme le Canada. Mais elle est tout aussi en désaccord avec les subventions agricoles accordées à l'agriculture aux États-Unis ou en Europe. S'en suit une ronde de négociations sans fin, les différents pays n'arrivant pas à trouver un terrain d'entente. La première et la deuxième conférence ministérielle en 1996 et en 1998 à Genève et la troisième à Seattle en 1999 se soldent par des échecs (UPA, 2007, p.43). En 2001, un nouveau cycle de négociation s'enclenche. Il est baptisé sous le nom de « cycle de développement de Doha », en l'honneur de la ville du Qatar où a lieu la conférence. Cependant, après trois ans, date butoir du cycle, l'entente entre les différents pays n'est toujours pas aux rendez-vous. Le cycle se poursuit donc jusqu'en 2006 où l'OMC

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur le modèle de la gestion de l'offre: <http://www.go5quebec.ca/fr/gestion.php>

suspend les négociations pour les relancer en 2007. En juillet dernier, après neuf jours de discussion entre les 153 pays membres de l'OMC, les négociations ont échoué une fois de plus notamment parce que les parties n'ont pu s'entendre sur un mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays émergents, dont la Chine et l'Inde, qui réclamaient le droit d'imposer des tarifs douaniers sur des produits particuliers et dans certaines circonstances (Radio-Canada, 2008). En plus du refus d'abaisser les barrières tarifaires de certains pays, les divergences portent également sur le refus des pays (États-Unis et Europe) de mettre fin aux subventions agricoles qui viennent biaiser les règles du jeu pour les autres pays.

Avec ce nouvel échec des négociations, les mesures protectionnistes adoptées par certains pays resteront donc en vigueur, ce qui fait le malheur des uns mais aussi le bonheur des autres dont les producteurs agricoles québécois. « Ce résultat réjouit grandement l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec, qui craignait que le dernier projet d'accord soumis à l'étude ne vienne miner, s'il avait été adopté, le système de gestion de l'offre en vigueur au pays pour les productions de lait, d'œufs et de volailles. Selon l'UPA, il prévoyait d'importantes réductions des tarifs douaniers « qui laisseraient libre cours au dumping, sur le marché canadien, de produits laitiers et avicoles étrangers » (Radio-Canada, 2008). À cet égard, les politiques revendiquées par les producteurs agricoles au Canada, le système de gestion de l'offre, se rapprochent davantage de certains pays d'Afrique que de son voisin, les États-Unis.

### **3.5 La crise agroalimentaire**

Revenons sur les conséquences engendrées par la libéralisation des marchés. La difficulté de se tailler une place sur le marché mondial a en effet accru la concurrence entre les producteurs agricoles entraînant ainsi d'importantes disparités entre ceux qui avaient les ressources techniques et financières pour s'adapter et prendre de l'expansion et ceux, très nombreux,

qui faute de ressources sont demeurés exclus. Une exclusion qui s'observe à l'intérieur des pays mais également entre les pays du Nord et du Sud.

La prise de position adoptée par l'OMC mène donc actuellement plusieurs pays et le Québec vers une crise agroalimentaire caractérisée, notamment, par la diminution de la qualité de vie des producteurs agricoles, la difficulté d'accès aux produits locaux dans les grandes chaînes, la difficulté de retracer l'origine et, de ce fait, la qualité des produits importés, la pollution par l'agriculture industrielle et la disparition du modèle agricole québécois qui est basé sur un système de mise en marché équitable. Au cours des dernières années, la crise agricole a atteint une nouvelle dimension comme en témoignent les émeutes de la faim qui apparaissent aux quatre coins du monde.

On estime, en effet que 862 millions sur les 6,2 milliards d'humains sur la terre souffrent de la faim et que 2 milliards souffrent de carences nutritionnelles (FAO, 2008). On estime actuellement que trente-sept pays sont touchés directement par cette crise. La quantité de nourriture disponible sur la terre pour nourrir les humains n'est pas en cause. Comme l'explique Développement et Paix dans un dossier spécial sur la question, l'inflation a fait en sorte que les denrées alimentaires de base (maïs, riz, sucre, produits laitiers) sont hors de prix. « Globalement, le prix des aliments a augmenté de 83% dans les trois dernières années, la majeure partie de la hausse ayant eu lieu dans les 12 mois précédant mai 2008 » (Développement et Paix, 2008, p.3). Si les populations meurent de faim, les investisseurs affichent des profits records témoignant de la dominance des intérêts commerciaux au détriment de l'humain.

Un autre paradoxe éloquent de cette crise est que les deux tiers des gens qui souffrent de la faim sont des agriculteurs (Dufumier, 2004, p.91) et parmi les populations urbaines qui vivent la même situation, plusieurs sont d'anciens ruraux qui ont migré vers la ville. En effet, les politiques préconisées par les

organisations mondiales dissuadent l'émergence d'initiatives agricoles comme en témoigne la politique d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Plutôt que d'orienter les politiques vers la création d'entrepreneurs ruraux, ces dernières encouragent l'abolition des programmes de soutien à l'agriculture dans les pays du Sud ce qui résulte en un abandon des terres et en un mouvement d'exode rural drastique des agriculteurs vers la ville. La croissance urbaine rapide provoquée par cet exode, explique Davis (2006), ne s'est pas accompagnée d'un développement économique. Il s'ensuit alors une augmentation et une croissance des bidonvilles :

Les politiques de déréglementation agricole et de rigueur budgétaire imposées par la FMI et la Banque mondiale ont continué à entraîner l'exode de surplus de main-d'œuvre rurale vers les bidonvilles urbains, alors même que les villes cessaient de fonctionner comme des machines à créer de l'emploi (Davis, 2006, p.19).

La crise agroalimentaire qui frappe la planète actuellement était parfaitement prévisible explique André D. Beaudoin, secrétaire général d'UPA Développement international (DI) : « La lecture des événements des vingt dernières années en témoigne, tout autant que les multiples avertissements des organisations de la société civile, dont les organisations de producteurs agricoles. Prétendre le contraire représenterait un délit d'initié ».

Pour résoudre cette crise, les revendications des producteurs agricoles sont de plus en plus insistantes et préconisent pour une plus grande maîtrise des politiques nationales et une plus grande autonomie locale.

### **3.6 Urgence de comprendre et d'agir sur le secteur agricole**

Malgré une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles québécoises et une accentuation de la précarité dans ce métier, malgré la pauvreté qui affecte les agriculteurs

du monde et les dérives du commerce international, force est de constater que pendant des années, les enjeux agricoles ont suscité peu d'intérêt autant du côté des médias, de la population en général que des chercheurs. Jack Wilkinson, président de la FIPA, a d'ailleurs ouvert le dernier Congrès de la Fédération en juin 2008 en évoquant ce problème : « La crise alimentaire mondiale est un signal d'alarme lancé aux gouvernements afin qu'ils s'occupent d'agriculture, négligée depuis 20 ans » (Gagné, 2008). Il nous semble constater, toutefois, un intérêt nouveau au cours de la dernière année. Le sujet fait davantage la manchette dans les médias avec la crise agroalimentaire qui sévit dans le monde et qui a atteint une nouvelle dimension avec les émeutes de la faim. L'agriculture est une préoccupation également de plus en plus importante chez les citoyens québécois qui ont davantage conscience des avantages et des enjeux de la consommation de proximité.

Devant l'urgence d'intervenir en soutien à l'agriculture, le gouvernement du Québec a d'ailleurs mis en place, en juin 2007, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois chargée d'établir un diagnostic sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place afin de pouvoir formuler, de façon éclairée par les acteurs préoccupés par cette question, des recommandations pour l'avenir de ce secteur<sup>2</sup>. L'importance du nombre de mémoires déposés lors des audiences (près de 800), vient démontrer que l'agriculture est toujours une priorité et un enjeu capital dans notre société non seulement pour les associations, commerçants et producteurs directement liés à ce secteur mais également pour une panoplie d'autres acteurs qui travaillent dans les sphères économique, environnementale et sociale ainsi que de nombreux citoyens. Bref, l'agriculture

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, voir le site de la Commission à l'adresse suivante :

<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/>

n'est pas que production, elle est également au cœur des problématiques alimentaires (sécurité alimentaire), environnementales (gestion durable des ressources naturelles, conservation de la biodiversité) et à la base du développement socio-économique (création d'emplois) des territoires. « Aucun autre secteur ne contribue ainsi au bien-être de l'humanité » affirme David King (2005a, p.5), secrétaire générale de la FIPA. En y réfléchissant bien, il n'a sans doute pas tort.

### **3.7 La souveraineté alimentaire**

Une quarantaine d'organisations ont profité de cette Commission pour déposer une déclaration d'appui à une politique alimentaire et agricole sur la souveraineté alimentaire qui propose que le Québec et le Canada assument un rôle de leadership international dans la promotion de l'exception agricole et du droit des peuples à la souveraineté alimentaire (Turcotte, 2007 : c1). Née au milieu des années 1990, la souveraineté alimentaire désigne, selon la *Via Campesina* qui a développé ce concept, le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Les signataires de la déclaration proviennent, ici aussi, de groupes très diversifiés de la société civile comme l'Union des producteurs agricoles et les grandes coopératives agricoles, mais également d'autres organisations comme Équiterre et Greenpeace, le Mouvement Desjardins, les centrales syndicales FTQ, CSN et CSQ, l'Union des consommateurs, la Banque Nationale, etc. (Turcotte, 2007 : c1). Cela vient démontrer, une fois de plus, l'importance des enjeux agroalimentaires mais aussi le décalage entre les besoins réels et les programmes d'appui à l'agriculture en place. Depuis sa naissance, le concept de souveraineté alimentaire a été repris par le mouvement altermondialiste et adopté aujourd'hui par de nombreux acteurs autant au Nord qu'au Sud de toutes allégeances, comme en témoigne la diversité des acteurs qui ont signé la déclaration au Québec. C'est un concept qui rallie également les deux grands regroupements

d'agriculteurs au plan mondial, la Fipa et la *Via Campesina* (Jolette et Langlais, 2006).

Lors de son dernier congrès annuel en décembre 2007, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a fait de la souveraineté sa politique et sa priorité dans les prochaines années. La popularité de ce concept au Québec n'est pas un hasard. Il est étroitement lié aux pratiques agricoles québécoises, le modèle de la gestion de l'offre, qui a fait ses preuves et qui, sous l'égide des politiques du commerce international, est aujourd'hui menacé de disparaître.

## **4. LA FIPA D'HIER À AUJOURD'HUI : ITINÉRAIRE**

### **4.1 Création de la FIPA en 1946 et contexte d'émergence**

Suite à la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) est créée pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Un an après sa création officielle en 1945, elle met en place l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, mieux connue sous l'acronyme de la FAO. Il s'agit en quelque sorte d'une tribune qui permet aux nations membres de débattre et de négocier des accords et des politiques afin d'atteindre la sécurité alimentaire dans le monde.

C'est à cette même époque de restructuration d'après-guerre qu'est née, en 1946 à Londres, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA). La FIPA caresse également comme objectif la sécurité alimentaire à laquelle s'ajoute la préoccupation d'une subsistance acceptable pour les familles agricoles. Selon David King, secrétaire général de la FIPA, la similitude entre les objectifs de la FAO et de la FIPA illustre le consensus international et la coopération qui régnait à cette époque (King, 2006a). Les acteurs en présence dans ces deux organisations sont toutefois fort

différents. Si d'un côté, la FAO regroupe des pays membres (donc des représentants de l'État), de l'autre côté, la FIPA est constituée de producteurs agricoles. Il s'agit donc d'une organisation très innovatrice pour cette époque qu'on peut identifier parmi les premières organisations internationales de la société civile. La FIPA joue, en quelque sorte, le rôle de porte-parole des agriculteurs sur la scène mondiale au sein du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales. Elle a un statut consultatif général depuis 1947 auprès de la FAO avec laquelle elle collabore régulièrement.

L'accord de Church House vient consolider officiellement la création de la FIPA avec treize pays signataires (les alliés) : Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Inde, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Rhodésie, Royaume-Uni. À cette époque, même si elle se qualifie « d'internationale », la FIPA est donc une organisation qui représente de fait les pays du Nord<sup>3</sup>. Mais, cette tendance, comme nous le verrons un peu plus loin, est aujourd'hui inversée, les membres des pays du Sud étant plus nombreux.

#### **4.2 Quelques-unes des préoccupations de la FIPA entre 1946 et 1996**

Depuis sa création, la FIPA a amorcé plusieurs transformations qui lui ont permis de s'adapter aux profondes mutations qu'a connu le secteur agricole depuis la moitié du siècle dernier, avec la révolution technologique et l'augmentation de la productivité agricole mais également, paradoxalement, avec l'inflation des prix des produits et les pénuries et les crises alimentaires qui se sont succédées. En 1996, la revue « Chambres d'agriculture » de France consacrait un numéro spécial aux 50 ans de la FIPA. La publication dresse, notamment, un historique des dates clés dans l'évolution de la FIPA depuis sa création (Kerneis, 1996). Nous avons retenu quelques-uns de ces moments afin d'identifier les principales préoccupations de la FIPA avant 1996.

Depuis la création de la FIPA, ses collaborations avec la FAO n'ont jamais cessé, la FIPA agissant comme conseillère dans bon nombre de dossiers concernant l'agriculture. Elle participera ainsi, aux côtés de la FAO, à la mise en place de l'Accord international sur le blé en 1948 qui vise à stabiliser les prix. Déjà à cette époque, la crainte d'une pénurie alimentaire est une préoccupation qui domine au sein de la FIPA comme en témoigne les propos de son président de l'époque, James Turner, qui déclare en 1949 : « Les problèmes de l'alimentation devront être promptement résolus si le monde veut éviter la répétition de cette époque tragique d'anarchie économique et de chômage qui a suivi de près la Première Guerre mondiale » (Kerneis, 1996, p.20). Les producteurs agricoles membres de la FIPA souhaitent que les gouvernements adoptent des mécanismes de stabilisation des prix et de gestion des excédents. Dès 1951, ils revendiquent la création d'une réserve alimentaire mondiale. Il s'agit d'une « réserve alimentaire dans laquelle les excédents [sont] placés et retirés pour faire face aux besoins des régions déficitaires et contribuer à la stabilisation des marchés » (Kerneis, 1996, p.23). Ce projet qui vise à contrer les risques d'une famine généralisée n'a pas abouti et sera relancé en vain par la FIPA en 1973 alors qu'une crise alimentaire internationale sévit, touchant gravement notamment le continent africain.

La FIPA a toujours prôné une régulation des politiques agricoles à l'échelle internationale. Dans les décennies qui ont suivi sa création, la mise en place d'accords internationaux sur les produits et d'une politique alimentaire mondiale était parmi les requêtes de cette fédération (King, 2006a). En faveur du libre échange, elle plaide aussi pour un assouplissement des politiques de soutien et de protectionnisme dans les pays et appuie le développement de

---

<sup>3</sup> La Rhodésie, aujourd'hui devenue la Zambie et le Zimbabwe, sera jusqu'en 1980 une colonie britannique tout comme l'Inde qui obtint toutefois son indépendance plus rapidement en 1946.

collaborations multilatérales. L'équité et la démocratie sont toutefois des conditions sine qua non qu'elle défend et, à cet égard, les négociations doivent être satisfaisantes pour les pays en voie de développement (Kerneis, 1996). À ce titre, le Président de la FIPA déclare en 1961 « que l'un des devoirs de la FIPA dans les années à venir sera d'encourager la création d'organisations agricoles démocratiques dans les pays en développement » (Kerneis, 1996, p.28). La FIPA participera activement aux négociations du GATT en défendant la Déclaration d'Adélaïde, une politique commune que l'ensemble de ses pays membres ont élaborée et adoptée.

#### **4.3 La FIPA entreprend un virage avec l'accentuation de la mondialisation dans les années 1990**

Les années 1990 et 2000 sont marquées par l'accentuation du phénomène de la mondialisation et l'ouverture des marchés préconisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui entraîne une concurrence accrue entre les producteurs ainsi que d'importantes disparités. Les enjeux du monde agricole se jouent de plus en plus sur la scène internationale accentuant ainsi l'importance d'une organisation telle que la FIPA, présente à cette même échelle, qui adapte sa structure, son organisation et ses orientations au fur et à mesure que les nouveaux défis apparaissent.

Aujourd'hui, en 2008, la FIPA est toujours favorable à la mise en place de règles communes afin de réguler le commerce international. Toutefois, elle est en désaccord avec la manière dont ces règles ont été mises en place qui ne tiennent pas compte des valeurs d'équité et de démocratie qu'elle défend. Elle constate que les règles commerciales instaurées par l'OMC favorisent davantage la concurrence au détriment de la coopération. L'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles et l'agriculture durable ne sont pas au rendez-vous. En s'adressant aux membres de la FIPA lors du congrès de la Fédération en 2006 qui souligne son soixantième anniversaire, David

King (2006a), secrétaire général de la FIPA, résume bien ce contexte de changement qui a entraîné des modifications au sein de l'organisation :

La FIPA est entrée dans une période où la « coopération », pour la promotion de laquelle elle avait été fondée, fut remplacée par la « concurrence ». La FIPA a cessé de parler de la façon de conclure des accords internationaux, pour discuter de la façon d'instaurer des règles pour assurer une concurrence loyale. [...] Ainsi, la FIPA devait vraiment s'engager dans une voie différente au niveau mondial, alors que les organisations internationales commençaient à instaurer des règles internationales touchant l'agriculture, et ne se contentaient plus de donner des conseils stratégiques aux gouvernements. Nous étions alors entrés dans une ère de mondialisation, avec des règles mondiales, et la FIPA devait donc s'engager à un tout autre niveau (King, 2006a).

Dans les prochaines parties de cette monographie, nous dresserons un profil actuel de la FIPA en présentant, notamment, son membership, sa structure organisationnelle et ses mécanismes de gouvernance ainsi que ses principaux enjeux. Nous pourrons ainsi identifier les changements qu'elle a amorcés au cours des dix dernières années et ses orientations pour les prochaines années.

## **5. MISSION ET OBJECTIFS DE LA FIPA**

La vision de la FIPA qui consiste à offrir une qualité de vie décente aux producteurs agricoles dans un monde libéré de la faim ne s'est pas altérée au cours des années et demeure la même. Elle s'est également dotée d'une mission qui consiste à « développer la capacité des agriculteurs à influencer sur les décisions les concernant aux niveaux national et international ». À cet égard, la mobilisation des producteurs agricoles est primordiale comme en témoignent les principaux objectifs de l'organisation. La réflexion qui découle de



### Les objectifs de la FIPA

- Servir de forum au sein duquel les dirigeants des organisations nationales d'agriculteurs peuvent se rencontrer pour :
  - Identifier les intérêts mutuels et coordonner une action visant à poursuivre ces intérêts ;
  - Approfondir la compréhension des problèmes mondiaux et
  - Échanger des informations, des expériences et des idées.
- Tenir ses membres informés des événements internationaux présentant un intérêt pour eux en qualité d'organisations d'agriculteurs.
- Servir de porte-parole reconnu des agriculteurs du monde entier et souligner leurs difficultés aux membres des gouvernements et autres organismes lors des réunions internationales.
- Promouvoir la création et renforcer les organisations agricoles représentatives, indépendantes partout dans le monde.

Source : <http://www.ifap.org>

cette mobilisation permet d'identifier des intérêts communs et de mettre en place des plans d'action pour améliorer la qualité de vie des producteurs agricoles (FIPA, 2006b, p.1).

À travers tout ce processus, la FIPA a donc, également, un rôle de promotion de l'agriculture et de défense des intérêts des agriculteurs auprès des institutions internationales et des gouvernements nationaux. Les organisations de producteurs agricoles membres de la FIPA produisent alors des recommandations et des politiques communes qui sont soumises aux institutions internationales afin d'orienter et d'influer sur les mécanismes et les politiques agricoles et alimentaires et celles liées au développement et aux domaines connexes.

## 6. LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FIPA ET LA GOUVERNANCE

La structure de la FIPA est composée de différents dispositifs pour répondre aux préoccupations des agriculteurs dans un souci de démocratie (voir la figure 1). Les organisations membres de la FIPA sont la base de cette structure. Ce sont en effet elles qui décident des orientations de l'organisation internationale et qui servent de relais pour la

circulation de l'information. Les responsables des organisations membres se rencontrent lors de la conférence biannuelle de la FIPA. Pour faciliter le maintien d'un dialogue avec les producteurs agricoles du monde, ces derniers se rencontrent également sur une base régulière à travers les différents comités constitués au fil des années par la FIPA et qui visent à rejoindre les différents intérêts des producteurs agricoles. Ces dispositifs sont appuyés par le secrétariat, une équipe permanente d'une vingtaine de personnes qui travaille à mettre en œuvre les décisions prises par les membres de la FIPA. La prochaine partie s'attarde sur chacun de ces éléments qui composent la structure organisationnelle de la FIPA.

### 6.1 Les organisations agricoles membres de la FIPA

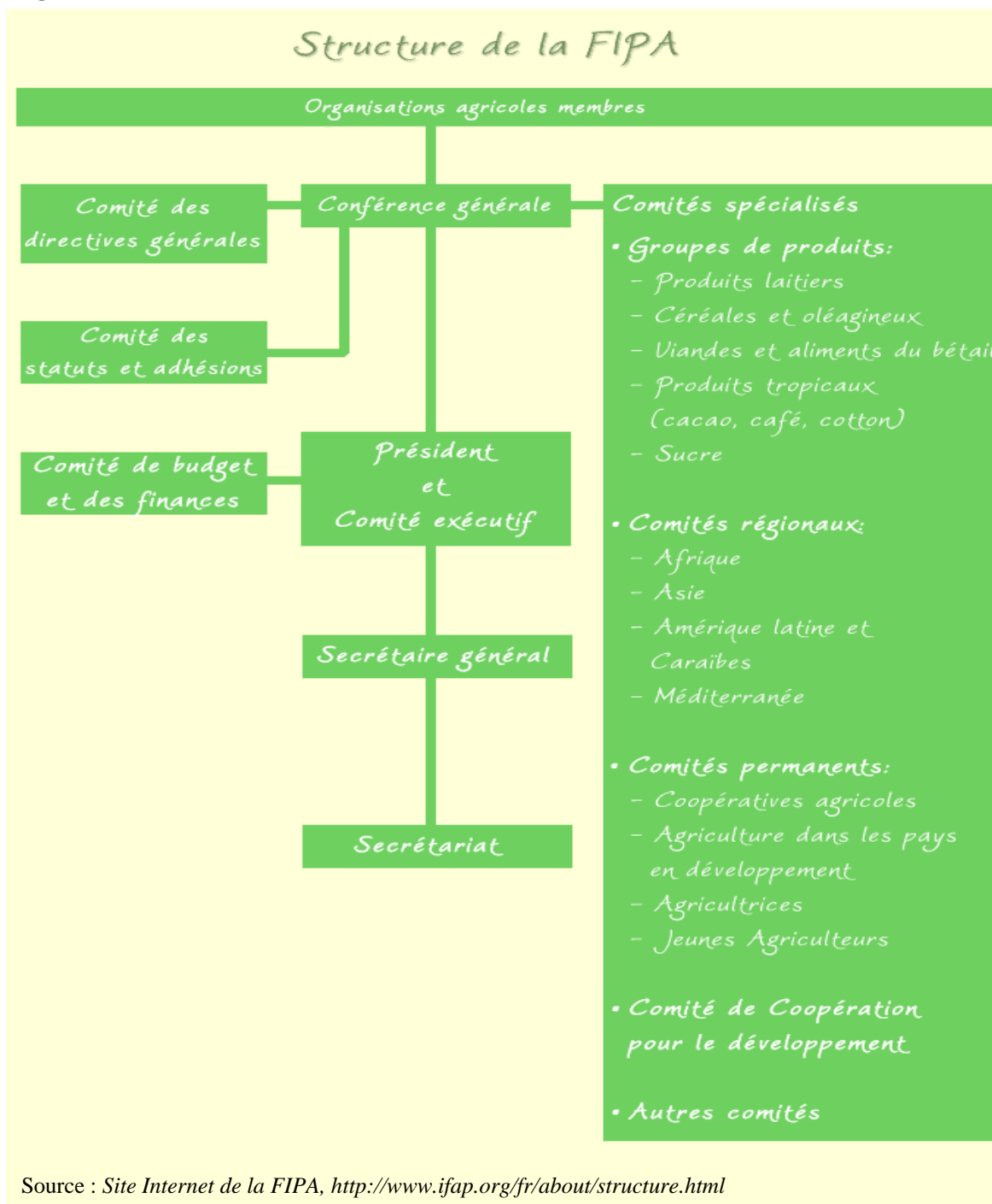
En 2008, 120 organisations nationales d'agriculteurs en provenance de 79 pays sont membres de la FIPA. Ces organisations représentent 600 millions d'exploitants familiaux.

Les membres de la FIPA sont des organisations qui oeuvrent principalement à l'échelle nationale et qui appartiennent aux producteurs agricoles. Elles doivent être représentatives, autonomes, gérées de façon démocratique par

leurs membres qui travaillent pour la défense des intérêts des agriculteurs. Elles peuvent prendre la forme, par exemple, d'associations d'agriculteurs, de syndicats agricoles, de fédérations de coopératives agricoles, de chambres d'agriculture. Si plus d'une organisation représente un même pays, celles-ci

sont considérées comme un seul membre. Des organisations régionales d'agriculteurs peuvent également adhérer à la FIPA à la condition qu'elles représentent de façon réelle les agriculteurs de leur pays. « Il n'y a pas de multinationales membres de la FIPA, explique André Beaudoin, secrétaire de UPA-DI. Les

Figure 1 : Structure de la FIPA



membres de la FIPA représentent les différents types d'agriculture familiale dans le monde »<sup>4</sup>.

Afin de mieux comprendre le système de représentation de la FIPA, nous avons voulu illustrer, à partir de l'exemple du Canada et du Québec, les différentes échelles de regroupement des membres de la FIPA (voir figure 2). Ainsi, l'organisation nationale qui représente le Canada au sein de la FIPA est la Fédération Canadienne d'Agriculture (FCA) qui regroupe les organisations et groupes agricoles provinciaux. Parmi les membres de la FCA, l'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les intérêts des producteurs agricoles québécois. L'UPA représente, pour sa part, 16 fédérations régionales, 222 syndicats et 25 groupes spécialisés au Québec. Finalement, les fédérations régionales regroupent également des associations locales. La Fédération régionale de la Beauce, par exemple, est composée de 23 associations et syndicats.

Les organisations membres détiennent le contrôle des décisions au sein de la FIPA et les procédures pour la prise de décisions et l'élection des dirigeants et organes directeurs est démocratique. Tous les adhérents doivent être équitablement et intégralement représentés.

### 6.1.1 Processus d'admission des membres

Pour être admises comme membre, les organisations doivent soumettre, à la Conférence générale de la FIPA, les buts, règlements et composition de leur organisation ainsi qu'un exemplaire du rapport annuel ou périodique courant (s'il en existe un). Les demandes sont soumises au Comité des statuts et adhésions. Lorsque la candidature de l'organisation est approuvée, elle ne peut bénéficier de ses droits et privilèges qu'à la suite du versement de sa cotisation annuelle.

Deux types d'adhésion s'offrent aux membres : membre à part entière ou membre dans le cadre de la coopération pour le développement.

Le premier statut permet aux membres de

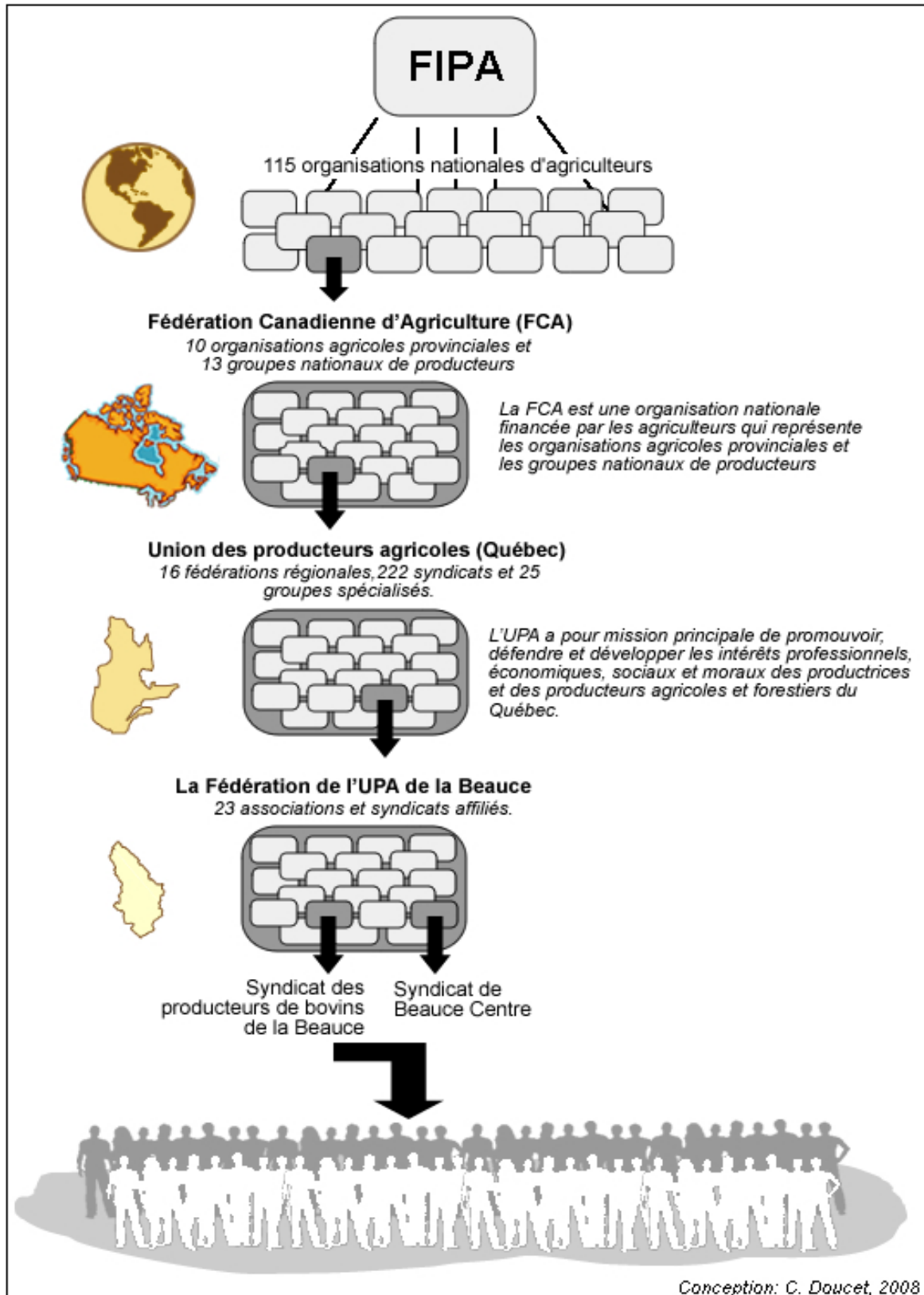
participer à l'ensemble des activités de la FIPA (Congrès mondial des agriculteurs, les multiples comités...) et confère le plein droit de vote. Ces membres peuvent également se présenter à l'élection pour l'ensemble des postes et diriger des délégations de la FIPA aux conférences internationales. Il s'agit donc d'un statut de membre à part entière. La cotisation annuelle des membres réguliers est calculée par pays en tenant compte de leur capacité financière. Si plusieurs organisations d'un même pays sont membres de la FIPA, elles se répartissent le paiement de cette cotisation. Si l'organisation membre ne remplit pas les obligations financières durant deux années consécutives, elle est radiée de la FIPA. L'organisation a toutefois accès à un recours d'appel.

Le deuxième statut s'exerce par l'adhésion dans le cadre de la coopération pour le développement. Ce statut a été mis en place en 2000 pour favoriser la participation des pays du Sud. Il est donc destiné aux organisations agricoles des pays en développement qui répondent aux critères normaux d'adhésion, mais qui ne sont pas encore assez solides aux plans politique et financier pour devenir membres à part entière. Ce statut permet aux organisations de renforcer leur capacité afin de pouvoir devenir, ultérieurement, un membre à

---

<sup>4</sup>L'agriculture familiale est définie de la façon suivante par Mercoiret (2006, p.149) : « On peut dire, en simplifiant, que les agricultures familiales se caractérisent, d'une part, par la prédominance du travail des membres de la famille et une organisation familiale du processus de production et, d'autre part, par l'existence d'une articulation étroite entre production, consommation familiale et reproduction du groupe domestique. Définies par ces caractéristiques, les agricultures familiales constituent un vaste ensemble qui englobe des situations très différenciées en ce qui concerne l'accès à la terre (exploitants propriétaires au titre de droits fonciers très divers, fermiers et métayers, paysans sans terre, etc.), les techniques de production (culture manuelle, traction animale, motorisation) et la productivité, la destination des produits (autoconsommation, échanges locaux, approvisionnement des marchés nationaux et internationaux) ».

Figure 2 : Le système de représentation de la FIPA avec l'exemple canadien et québécois



part entière. Les membres de ce statut ont accès aux services et publications de la FIPA, et sont admissibles et ont droit de vote au Comité de coopération pour le développement (CCD)<sup>5</sup>, à raison d'une cotisation minimale de 220 euros par année. Pour les autres comités, à l'exception du comité exécutif, ils ont uniquement un statut d'observateur et n'ont donc pas droit de vote pour l'adoption du budget, ni pour les élections, et ne peuvent occuper un poste. Afin de participer à certaines activités, ces membres peuvent bénéficier d'un soutien financier. Ce statut est accessible aux membres durant trois années. Par la suite, ils doivent accéder au statut de membre à part entière.

Il y a donc une distinction importante entre les membres « réguliers » et le statut de membre accordé aux organisations du Sud qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour adhérer comme membres réguliers de la FIPA. Il faut dire toutefois qu'il y a tout de même d'importantes avancées à ce propos puisqu'auparavant, le deuxième statut n'existait pas. Les organisations que ne disposaient pas de ressources financières suffisantes pour se structurer et participer pleinement à la FIPA étaient automatiquement exclus. C'est d'ailleurs pour enrayer ce problème que le programme de Coopération pour le développement a été mis sur pied. Un coup d'œil à la répartition des membres selon leur statut et leur provenance en 2008 nous amène à reconnaître le succès de ce programme.

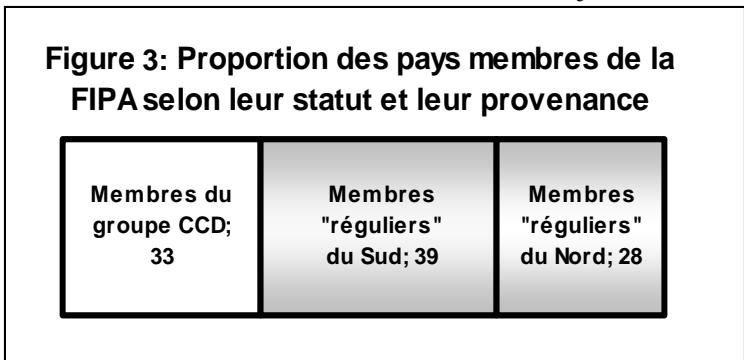
### 6.1.2 Augmentation des membres des pays du Sud

En effet, parmi les 79 pays membres en 2008, 33% ont intégré la FIPA à partir du Comité de coopération et développement<sup>6</sup>, et 67% sont membres « réguliers » (voir figure II). Toutefois, parmi ces derniers, les pays du « Sud » dominent. Et si l'on considère l'ensemble des membres, sans distinction avec le statut, 72% des membres de la FIPA

proviennent des pays du Sud.

En instaurant un mode de cotisation plus acceptable pour les organisations paysannes des pays pauvres, la création du Comité de coopération pour le développement (CCD) est venue transformer le membership de la FIPA. « L'un des faits marquants des dernières années, constate André D. Beaudoin secrétaire d'UPA DI, est l'arrivée assez massive de nouveaux membres en provenance de pays en développement ». Il ajoute toutefois que ce succès n'aurait pas été aussi retentissant sans l'appui d'AgriCord, une organisation composée d'ONG de producteurs agricoles du Nord qui est venue appuyer l'initiative CCD en renforçant les capacités des organisations membres des pays en développement tout en les appuyant financièrement. Nous reviendrons sur ces deux initiatives un peu plus loin dans l'étude lorsque nous présenterons les différents comités.

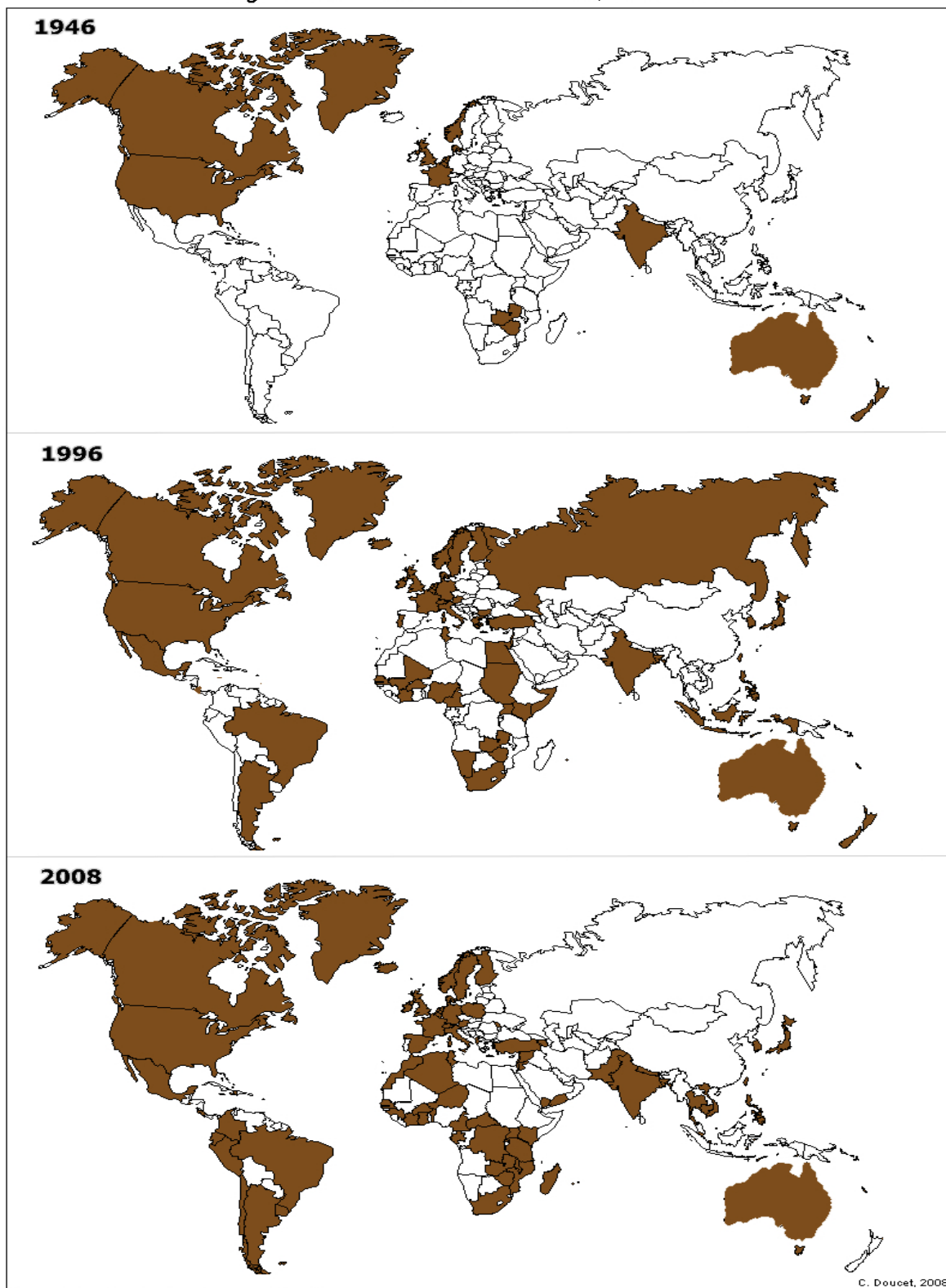
Mentionnons toutefois que l'intégration des pays du Sud n'est pas une préoccupation nouvelle au sein de la FIPA. Déjà en 1996,



<sup>5</sup> Nous reviendrons sur ce comité un peu plus loin dans cette partie.

<sup>6</sup> Certains pays ont parfois plusieurs organisations membres de la FIPA qui ont des statuts de membres différents. Par exemple, deux organisations de producteurs agricoles au Bénin sont membres de la FIPA. La Fédération des Unions de Producteurs de Bénin (FUPRO) a un statut général alors que le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin fait partie des membres qui ont un statut de CCD. Nous avons comptabilisé les pays qui avaient une double réalité dans la catégorie CCD.

Figure 4: Membres de la FIPA en 1946, 1996 et 2008



avant la mise en place du CCD, la FIPA comptait 53% de pays en développement parmi ses 58 membres. D'ailleurs, dès 1958, des pays du tiers-monde commencent à adhérer à la FIPA et en 1968, les pays africains se joignent en plus grand nombre (Kerneis, 1996). Comme incitatif, la Fédération ouvre d'ailleurs des bureaux régionaux en Afrique (Cameroun, Ghana, Kenya, Madagascar, Niger, Zambie) en 1973 dans l'objectif de les informer sur les activités de la FIPA (Kerneis, 1996, p.38). La figure 4 vient illustrer la répartition des membres de la FIPA en 1946, année de fondation, en 1996 et en 2008.

## **6.2 La Conférence Générale, la présidence et le comité exécutif**

Les membres de la FIPA se rencontrent à tous les deux ans lors de la Conférence Générale qui agit comme haut lieu de décision et d'orientation de la FIPA. Chaque pays membre nomme des représentants et des suppléants pour sa délégation à la Conférence Générale. Les sessions de la Conférence Générale sont présidées par le président de la FIPA. C'est à l'occasion de cet événement que les membres de la FIPA adoptent des positions stratégiques, sélectionnent les priorités des politiques, admettent de nouvelles organisations membres et autorisent la création de comités et groupes permanents. Les pays membres ont droit, par l'intermédiaire de leurs représentants, de voter à n'importe quelle réunion de la Conférence Générale (un pays = une voix). Pour les questions de procédure, les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés. Pour les autres décisions, elles sont prises lorsque les votes ont acquis la majorité des deux tiers des votes exprimés. Il faut toutefois qu'au moins la moitié des pays membres ayant droit d'être représentés soient présents lors des décisions ou du vote.

La FIPA profite également de la mobilisation apportée par le Congrès mondial pour amalgamer une panoplie de rencontres (sessions d'échanges, comités spécialisés, etc.).

La participation au Congrès de la FIPA

permet non seulement aux dirigeants agricoles d'élargir leur compréhension de l'agriculture mondiale, mais elle est aussi un lieu d'échange où ils peuvent exprimer des intérêts communs et interpeller les dirigeants du monde sur des questions internationales, telles que les négociations commerciales de l'OMC, les priorités de la recherche, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et la concentration industrielle dans la filière agroalimentaire. C'est un forum sans pareil où les agriculteurs prennent la parole à l'échelon international (King, 2004, p.7).

C'est aussi à cette occasion que le président et les trois vice-présidents ainsi que l'ensemble des membres du Comité Exécutif et les présidents des différents comités sont élus parmi les représentants des pays membres.

Le Comité exécutif, constitué de 24 membres, constitue l'organe décisionnel de la FIPA. Les membres de ce comité se réunissent deux fois par année à l'automne et au printemps. En cas d'urgence, le président peut convoquer une réunion avec les vice-présidents et le trésorier. Le président et les vice-présidents peuvent assister aux séances de tout comité et siéger également d'office à la Conférence Générale. Ils n'ont toutefois pas droit de vote à la Conférence Générale et aux comités.

La présidence de la FIPA était assumée jusqu'à récemment par Jack Wilkinson du Canada qui a occupé le poste de 2002 à 2008 (réélection en 2004 et 2006) et qui, selon André D. Beaudoin, a été l'un des éléments marquants de la Fédération dans les dernières années. « Dans une organisation comme la FIPA, donc une organisation où les compromis sont à la base même de l'organisation, c'est extrêmement important d'avoir un président qui est capable de discernement, mais aussi de message fort. Jack Wilkinson a été l'homme de la situation, à un point tel qu'il a été réélu pour un troisième mandat consécutif, ce qui est assez exceptionnel », explique-t-il.

M Wilkinson n'a pas renouvelé sa candidature lors du dernier Congrès mondial de la FIPA et Ajay Vashee de Zambie a été élu par les

organisations agricoles comme nouveau président. Fait important, c'est la toute première fois qu'un président d'un pays en développement occupe ce poste depuis la création de la FIPA, il y a 62 ans.

Le lieu du Congrès change constamment (voir le tableau 1) et il semble y avoir un plus grand souci d'une alternance Nord-Sud depuis 1994. Sous le thème *Oeuvrons ensemble pour la rentabilité, la durabilité et le développement*, le dernier congrès a eu lieu à Varsovie en Pologne en juin 2008. Réunissant près de 400 dirigeants agricoles et délégués d'organisations internationales, le Québec et le Canada étaient bien représentés. Outre le président Jack Wilkinson, mentionnons la présence notamment de Bob Friesen, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, de Christian Lacasse, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de Laurent Pellerin, président d'AgriCord et d'André Beaudoin, secrétaire d'UPA développement international. La sécurité alimentaire, le commerce international, les biocarburants, les changements climatiques,

la gestion de l'eau et la pauvreté en milieu rural étaient parmi les principales thématiques qui ont été abordées lors du Congrès.

### 6.3 Les Comités et Groupes

Outre le comité exécutif et les comités de sessions (Comité des statuts et adhésions qui traite des demandes et de la gestion des adhésions, Comité des directives générales, etc.) la FIPA est composée de nombreux comités et groupes de travail dont le rôle est primordial dans le fonctionnement du réseau et dans l'orientation des décisions. Ces comités permettent aux producteurs agricoles d'échanger des informations, de développer une compréhension des problèmes mondiaux, d'identifier des préoccupations communes, d'élaborer des recommandations et de mettre en place des actions pour servir les préoccupations identifiées.

Afin de représenter les intérêts de ses membres, les comités de la FIPA sont organisés selon

**Tableau 1 : lieux des congrès de la FIPA**

Fondation. Londres, Angleterre	1946	20.Baden, Autriche	1974
1.Scheveningen, Pays Bas	1947	21.Washington D.C., USA	1975
2.Paris, France	1948	22.Helsinki, Finlande	1977
3.Guelph, Canada	1949	23.Sorrento, Italie	1979
4.SaltjObaden, Suède	1950	24.Buenos Aires, Argentine	1980
5.Mexico City, Mexique	1951	25.Londres, Royaume Uni	1982
6.Rome, Italie	1953	26.New Delhi, Inde	1984
7.Nairobi, Kenya	1954	27.Bonn, Allemagne	1986
8.Rome, Italie	1955	28.Adelaide, Australie	1988
9.Purdue, USA	1957	29.Trondheim, Norvège	1990
10.Bruxelles, Belgique	1958	30.Québec, Canada	1992
11.New Delhi, Inde	1959	31. Istanbul, Turquie	1994
12.Dubrovnik, Yougoslavie	1961	32.Versailles, France	1996
13.Dublin, Irlande	1963	33.Manille, Philippines	1998
14.Roturua, Nouvelle Zélande	1964	34.Hanovre, Allemagne	2000
15.Londres, Royaume Uni	1966	35.Le Caire, Egypte	2002
16.Tunis, Tunisie	1968	36.Washington D.C., USA	2004
17.Tokyo, Japon	1969	37. Séoul, République de Corée	2006
18.Paris, France	1971	38. Varsovie, Pologne	2008
19.Ottawa, Canada	1972		

Source : Site Internet de la FIPA, <http://www.ifap.org>



différentes logiques. Le Comité de Coopération au Développement (CCD) représente les pays en voie de développement. Les groupes de produits (céréales et oléagineux, produits laitiers, produits tropicaux, sucre, viandes et aliments du bétail) représentent les secteurs agricoles d'importance. Le Comité des femmes, le Comité des jeunes agriculteurs et celui sur les coopératives représentent des groupes d'acteurs ou des catégories sociales qui vivent des problématiques particulières dans le domaine agricole. Finalement, des comités sont également constitués sur une base territoriale (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Méditerranée). Dans les pages qui suivent, nous vous présentons chacun de ces comités et groupes.

### **6.3.1 Le Comité de Coopération au Développement et AgriCord**

Rappelons que l'un des changements majeurs des dernières années au sein de la FIPA est l'adhésion de nouveaux membres en provenance du Sud. Soucieuse de mieux servir ses nouveaux membres et de faciliter leur intégration, la FIPA a mis sur pied le Comité de Coopération au Développement (CCD). Malgré des capacités financières et organisationnelles insuffisantes, des regroupements de producteurs agricoles en provenance de pays en développement ont pu ainsi devenir membres de la FIPA à partir d'un statut particulier. Ce comité agit comme forum permanent qui permet aux producteurs agricoles de discuter des priorités qui orienteront les travaux de la FIPA.

Suite à la mise en place du Comité de coopération au développement, huit « agriagences » du Nord se sont alliées afin de créer AgriCord. « Les "agriagences" sont des organisations non gouvernementales de coopération au développement issues du monde professionnel agricole, et structurellement liées aux organisations d'agriculteurs et de ruraux dans leur pays » (AgriCord, 2008). L'UPA Développement international (voir l'encart) est parmi les membres fondateurs d'AgriCord.

Au service du Comité de coopération et de la FIPA, la mission d'AgriCord consiste à renforcer le pouvoir des organisations de producteurs agricoles dans les pays en développement afin qu'ils puissent mieux défendre leurs intérêts et développent des activités économiques en support aux membres. Afin de bien situer cette organisation par rapport à la FIPA, André D. Beaudoin fait l'analogie suivante : « AgriCord est à la FIPA, ce que UPA DI est à l'UPA ».

AgriCord appuie les regroupements de producteurs agricoles tant d'un point de vue professionnel que financier. Ainsi, en 2008, l'agence a investi 55 millions de dollars canadiens dans 152 projets répartis à travers 47 pays en développement (Gagné, 2008a). Plusieurs bailleurs de fonds appuient AgriCord dont le gouvernement néerlandais et le Fonds international pour le développement de l'agriculture des Nations Unies (FIDA). L'un des programmes menés par AgriCord, le PRC, est également financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il « vise à développer les capacités des organisations professionnelles agricoles afin qu'elles puissent offrir des services efficaces à leurs membres et acquérir une plus grande influence dans les forums nationaux et internationaux » (Langlais, 2008, p.2). AgriCord a également mis en place un programme intitulé « Farmers Fighting Poverty » (Paysans contre la pauvreté) qui vise à renforcer les capacités des organisations agricoles du Sud.

Le siège social de cette organisation est localisé à Leuven en Belgique et la présidence est assurée, depuis 2006, par le Québécois Laurent Pellerin, ancien président de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Lors de sa réélection au congrès de la FIPA en 2008, il a expliqué que « la lutte contre la pauvreté demeure la ligne directrice du programme. Mais, a-t-il ajouté, cela aide aussi à combattre la crise alimentaire dans la mesure où des producteurs agricoles mieux organisés peuvent produire plus de nourriture d'une meilleure qualité » (Gagné, 2008a).

Afin d'assurer l'orientation stratégique des travaux que mène AgriCord, la FIPA a identifié le renforcement du fonctionnement de son Comité de coopération de développement (CCD) parmi ses objectifs des prochaines années. « Jusqu'à présent, le CCD a surtout servi de tribune qui produit des rapports sur les projets d'AgriCord et de lieu de débat pour proposer les priorités sur lesquelles il faudrait mettre des projets sur pied », explique-t-elle (FIPA, 2006b).

### 6.3.2 Les groupes de produits

Afin de faire face aux enjeux entourant les produits agricoles, cinq groupes de produits ont été créés par les membres de la FIPA au fil des

années. L'effondrement des prix des produits agricoles au niveau international, un facteur directement en lien avec la pauvreté, les mesures visant à renforcer les capacités des agriculteurs sur les marchés, la traçabilité des produits, la diversification des produits au niveau national... sont autant de sujets à l'ordre du jour des rencontres. En plus des réunions de chacun des groupes de produits s'ajoute, annuellement depuis 1995, une Conférence sur les produits qui inclut une session plénière. Chaque groupe de produits diffuse également son bulletin d'information.

Le Groupe des Producteurs Laitiers a été créé en 1963. Le premier Sommet Mondial du Groupe des Producteurs Laitiers s'est tenu à Toronto au Canada en juin 1987 et la première Table Ronde Mondiale des Producteurs Laitiers

#### **ENCART 2 : UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UPA DI) : UNE COOPÉRATION DE PAYSANS À PAYSANS**

*Par André Beaudoin, Directeur de l'Union des producteurs agricoles Développement*

Article paru dans l'ouvrage « Altermondialisation, économie et coopération internationale » sous la direction de Louis Favreau, Gérald Larose et Abdou Salam Fall (2004). Presses de l'Université du Québec, Coédité avec Les Éditions Karthala, 404 pages.

#### **L'Union des producteurs agricoles : l'histoire d'une prise en charge collective**

L'UPA, née en 1924, a marqué l'histoire du Québec en influençant significativement le développement d'une agriculture de marché tout en tissant de véritables solidarités rurales. À ce niveau, c'est probablement le milieu agricole qui s'est inspiré le mieux de l'esprit social-démocrate. L'agriculture a su se donner des outils collectifs extrêmement puissants et performants et ce, dans le plus grand respect des individus. Encore aujourd'hui, l'UPA joue un important rôle dans le développement du Québec moderne et est au cœur de plusieurs débats: la protection du territoire, le développement régional, le rôle des femmes au sein de l'entreprise agricole, la rémunération en fonction des coûts de production et le développement durable en sont quelques exemples.

À partir des années 1980 et 1990, les enjeux et débats s'internationalisent. La classe agricole débat du libre-échange Canada - États-Unis, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord sur le libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'UPA est de plus en plus concernée par les questions portant sur les orientations canadiennes en matière d'aide au Tiers-Monde puisque 80 % de cette aide est destinée au milieu rural. Par son expertise, l'UPA pouvait donc s'engager à aider d'autres organisations paysannes à se développer et à maintenir une agriculture économiquement rentable. Dans la perspective de défendre les intérêts des populations agricoles, l'action de l'UPA s'est donc ouverte sur le monde avec la création, en 1993, de l'UPA Développement international (UPA DI).

Le partage d'expertise entre communautés agricoles et la volonté d'une véritable solidarité entre paysans du Nord et paysans du Sud sont au cœur de la mission d'UPA DI. Comment? En soutenant la ferme familiale comme modèle de développement durable, en appuyant des organisations paysannes démocratiques, en stimulant la création de systèmes collectifs de mise en marché de produits agricoles et artisanaux dans une perspective de démocratisation de l'économie de marché.

### **Les activités de développement**

UPA DI intervient au plan de l'appui institutionnel, de la mise en marché collective et de la professionnalisation des paysans. Plus spécifiquement, l'appui institutionnel se concrétise à travers des programmes de formation et d'encadrement ayant trait à la vie démocratique et à la gestion organisationnelle et financière d'une organisation dans le but d'en assurer la viabilité.

Si la ferme familiale est un mode de production valable et respectueux de l'environnement, le modèle éprouve certaines difficultés quand vient le temps de commercialiser les produits agricoles. Dans une économie de marché, le rapport de force des acheteurs est nettement démesuré comparativement à celui exercé par les agriculteurs d'autant plus si l'offre est dispersée. Les systèmes collectifs de commercialisation développés par UPA Développement international s'inspirent du concept de la gestion de l'offre : regrouper la production individuelle en vue d'en faire une commercialisation unique. Tout en regroupant l'offre des petits producteurs qui prennent en charge leur développement, ce système permet d'améliorer et de contrôler la qualité des produits et d'assurer aux acheteurs des volumes et une régularité d'approvisionnement. L'économie de marché se démocratise parce que les systèmes collectifs concourent à une meilleure répartition de la richesse entre les intervenants. De plus, en mettant en place un mécanisme qui permette à une organisation de gérer un système et donc de payer concrètement les producteurs année après année dans un compte bancaire officiel, les paysans acquièrent une expérience de crédit qui leur permet d'obtenir des prêts et autres services.

Finalement, la professionnalisation des paysans constitue la troisième activité de développement. Elle peut se concrétiser, dépendant du contexte, à travers des programmes de parrainage et des clubs d'encadrement technique visant une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise des techniques de production et des coûts de production.

### **Conclusion**

La coopération de paysans à paysans est privilégiée par UPA DI car, les agriculteurs sont les porteurs de développement. Comme le disent les Africains : «La marmite commence toujours à bouillir par le bas». Dans cette perspective, la coopération de paysans à paysans nécessite la participation d'un nombre grandissant d'agriculteurs et d'agricultrices d'ici. En effet, la mondialisation n'est pas seulement celle des marchés mais bien celle de la solidarité.

Pour en savoir plus:

Union des producteurs agricoles Développement international  
<http://www.upadi-agri.org/>  
upadi@upa.qc.ca

sur le commerce a eu lieu à Vancouver au Canada en novembre 1999.

Créé en 1963, le Groupe de la FIPA sur les Viandes et Aliments de Bétail a adopté en 1979 la Charte Mondiale des Producteurs de Viandes. En octobre 1986, il a tenu la première Conférence Mondiale des Producteurs de Viande à Denver, aux États-Unis. Une seconde Conférence a suivi, en 1993, à Kinross en Écosse.

Le Groupe sur les Céréales et les Oléagineux a également vu le jour officiellement en 1963. Mais la question des céréales est au centre des discussions au sein de la FIPA depuis longtemps car elles jouent un rôle particulièrement important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire dans le monde. Ce groupe a également été au centre de débat dans les années 60, entre ceux qui préconisaient le libre échange et ceux qui optaient plutôt pour une organisation des marchés internationaux. Dans les années 50 et dans les années 75, la FIPA a d'ailleurs soumis l'idée d'une réserve internationale de céréales et la mise en place de règles afin de disposer des surplus céréaliers. Aujourd'hui encore, la nécessité de trouver des solutions pour fournir une aide alimentaire et assurer la sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement, demeure une priorité au sein de ce comité. Les biocarburants, dont nous reparlerons dans la partie sur les enjeux environnementaux, sont également au centre de plusieurs débats pour ce groupe.

Les réunions de la FIPA sur les produits tropicaux ont débuté en 1975, mais ce n'est qu'en 2002 que le comité a officiellement vu le jour. Les problématiques relatives au café, au cacao et au coton sont au centre des préoccupations de ce groupe. La première réunion officielle s'est tenue à Pretoria en Afrique du Sud en mai 2003.

L'Association Mondiale des Planteurs de Betterave et de canne à sucre (AMPBCS), qu'on appelle également le « groupe sucre », constitue l'unique forum international sur le

sujet. Il permet aux planteurs de betteraves et de canne à sucre de se rencontrer et d'échanger sur leurs préoccupations communes afin d'y trouver des solutions. Il poursuit deux principaux objectifs : la contribution au progrès économique, technique et social des planteurs de betterave et de canne; et le renforcement de leur représentation dans les instances nationales et internationales.

### **6.3.3 Les Comités d'acteurs**

#### **Le Comité des Femmes en agriculture**

Malgré leur importance capitale dans la production agricole mondiale (selon la FIPA, 80% des aliments des pays en développement sont produits par des femmes), les productrices sont encore aujourd'hui marginalisées et écartées notamment du processus de décision. Créé en 1992, le Comité permanent des femmes en agriculture de la FIPA a pour mission de véhiculer la problématique que vivent les femmes au sein du secteur agricole et de défendre leurs intérêts de par le monde tout en encourageant la parité. « La création de groupes de femmes facilite leur insertion aux débats politiques et sociaux où leurs revendications peuvent se faire entendre. Mais cela n'est pas une fin en soi : l'objectif majeur de ces groupes d'agricultrices est l'intégration effective des agricultrices aux structures mixtes » (FIPA, 2008).

#### **Le Comité des coopératives agricoles**

Les coopératives sont très présentes dans le milieu agricole. Ces dernières s'insèrent sur le marché et dans la logique commerciale tout comme les entreprises privées. Elle se distingue toutefois de cette dernière en basant ses pratiques sur un développement plus humain avec comme point d'appui des valeurs basées sur la solidarité (Favreau, 2008). Au Québec, les coopératives et l'agriculture partagent une histoire commune depuis près d'un siècle et sont, aujourd'hui encore, une force motrice du développement économique et social (Favreau, 2008). En fait, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 84% de la mise en marché des produits agricoles

québécois est réalisée à partir de systèmes collectifs (UPA, 2007, p.56). Le poids du pouvoir collectif de négociation étant souvent déterminant pour s'intégrer au marché. Dès 1968, la conférence de la FIPA insiste sur l'importance de développer des coopératives dans les pays du Sud (Kerneis, 1996, p.32) et, quelques années plus tard, elle met sur pied le Comité des Coopératives agricoles de la FIPA. Il s'agit d'un forum permanent qui s'emploie à renforcer la position des coopératives dans le secteur agricole et qui exerce des pressions pour susciter un climat politique favorable aux coopératives au plan national et international.

### **Le Comité des Jeunes Agriculteurs**

C'est lors du congrès mondial de la FIPA, à Hanovre en mai 2000, que les membres ont appuyé la constitution d'un Comité des Jeunes Agriculteurs. La première rencontre, réunissant une trentaine de participants issus de 20 pays et des cinq continents, a eu lieu au Caire en 2002 lors du congrès mondial. « Les fructueux échanges ont permis de mettre en évidence le besoin de se retrouver entre jeunes du monde entier pour traiter des spécificités qui leur sont propres, et actions communes que l'on pourrait porter au sein de la FIPA » (FIPA, 2002, p.38). Ce comité a en effet pour objectifs de stimuler les échanges entre jeunes agriculteurs du monde et leur implication dans les questions internationales et de travailler sur les préoccupations spécifiques des jeunes agriculteurs. Le deuxième Congrès Mondial des Jeunes agriculteurs de la FIPA avait lieu en Argentine en juillet 2007. Autour du thème *Les actions d'aujourd'hui en vue des récoltes de demain*, le congrès a réuni 150 jeunes agriculteurs provenant de plus de 30 pays.

#### **6.3.4 Les comités régionaux**

Il existe également quatre comités constitués sur une base territoriale : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Méditerranée. Sans les détailler un à un, présentons brièvement, à titre d'exemple, celui de l'Afrique un continent qui, malgré l'importance de son agriculture, est très

vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux.

Créé en 1992, le Comité des agriculteurs africains de la FIPA est un forum permanent d'échanges d'idées et d'expériences d'agriculteurs de l'Afrique qui compte plus de 30 organisations de producteurs agricoles. Il rassemble les organisations agricoles membres et fonctionne sur le principe d'une voix par pays. Le comité a pour objectif d'améliorer et de renforcer la position des agriculteurs africains confrontés aux problèmes de la libéralisation et l'accès aux marchés. Le comité prône des politiques agricoles contribuant à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté permettant de tirer de l'activité agricole un revenu juste et raisonnable.

#### **6.4 Le secrétaire général et le secrétariat de la FIPA**

Situé au siège social de la FIPA à Paris, le secrétariat est constitué d'une équipe permanente qui travaille sur la gestion des activités (ex. : préparation des réunions et des conférences internationales et régionales), la mise en application des décisions de ses membres (ex. : rédaction de positions politiques), les questions de logistique et la situation financière de la Fédération.

Au congrès de 2006, un débat s'est amorcé sur l'orientation stratégique et le plan de travail de la FIPA pour 2007-2010. L'un des enjeux soulevés par le Président de la FIPA concernait la croissance importante de la Fédération dans les dernières années en termes notamment de membres, d'élargissement des activités et des collaborations, d'expansion des travaux et l'arrivée de nouveaux enjeux. Cette croissance, déplore-t-il, ne s'est toutefois pas accompagnée d'une augmentation des ressources humaines au secrétariat. « Ce développement de la FIPA pèse sur la capacité de son Secrétariat à servir ses membres » expliquait-il à l'époque (FIPA, 2006c, p.7). Suite aux recommandations émises dans le plan stratégique de la FIPA, l'équipe du secrétariat a presque doublé en 2008 pour

atteindre une vingtaine d'employés. Voici leurs fonctions.

L'équipe est constituée, tout d'abord, du Secrétaire général dont la fonction est assurée depuis 1988 par David King. Désigné par le Comité Exécutif, il a le pouvoir d'agir au nom de ce dernier pour l'application des décisions. Il est en quelque sorte le coordonnateur en chef des dossiers et activités de la FIPA et il administre les fonds et les biens de la Fédération. Avec l'approbation du Comité Exécutif, il s'occupe également de recruter le personnel en tenant compte du budget et de la liste des emplois. Soulignons que pour le choix des employés, le libellé recommande de préserver le caractère international de la Fédération. Actuellement, le secrétaire général est également responsable des dossiers sur le commerce et les négociations à l'OMC, du dossier sur le renforcement de la situation des agriculteurs dans la chaîne agro-alimentaire et du dossier de l'Asie. En fait, en plus des tâches affectées à leur poste, certains employés se voient attribuer un secteur particulier.

Ainsi, les deux responsables des politiques se répartissent les dossiers qui touchent la santé, la recherche, les agricultrices, les coopératives agricoles, les ressources naturelles, l'environnement et le développement durable, les jeunes agriculteurs, le territoire Méditerranée, le Pacifique et l'Amérique Latine et Caraïbes. Ils sont appuyés par une personne chargée des politiques de l'organisation ainsi qu'un analyste politique.

Il y a également un gestionnaire de Programme de Développement et un coordonnateur régional pour chacun des comités continentaux (Afrique, Asie, Méditerranée, Amérique latine et les Caraïbes). Ces postes ont été nouvellement créés à la FIPA.

La FIPA a également procédé récemment à l'embauche de deux nouveaux professionnels des communications qui ont pour rôle de promouvoir les activités de la FIPA et de mettre en œuvre une stratégie de communication (FIPA, 2008a, p.2).

Finalement, s'ajoutent à l'équipe, un directeur des finances et de l'administration, une assistante à la direction, deux assistantes administratives, une secrétaire et une réceptionniste.

Cette équipe est appuyée par ce qu'elle définit comme des « antennes » notamment avec un secrétaire pour l'Association mondiale des planteurs de betteraves et de canne à sucre (AMPBCS) et de deux représentants régionaux, l'un en Italie et l'autre aux États-Unis.

## **6.5 Gouvernance et représentativité au sein de la FIPA**

La FIPA est soucieuse de représenter l'ensemble des agricultures du monde. Nous en avons fait le constat, notamment, avec sa résolution de mettre en place des mécanismes d'intégration adaptés pour les pays du Sud. Fortement associé au processus démocratique, le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs agricoles est d'ailleurs, rappelons-le, sa mission première.

Cette volonté plus prononcée d'élargir le membership dans les dernières années a certes contribué à faire de la FIPA une organisation davantage représentative des producteurs agricoles à l'échelle planétaire comme l'explique André D. Beaudoin, secrétaire d'UPA-DI :

Il faut savoir que lorsque l'organisation a été créée en 1948 dans la foulée des accords de Bretton Wood, il n'y avait que les pays riches qui pouvaient se permettre de se donner une organisation internationale de producteurs. L'UPA, par exemple, était présente dès les premiers jours de la création de la FIPA parce que, au Québec, l'organisation des producteurs était déjà bien structurée à l'époque et avait donc une plus grande capacité financière pour supporter une organisation internationale. La FIPA a été longtemps un peu comme le G7 ou le G8, c'est-à-dire un club qui, malgré son ouverture pour l'ajout de membres, était difficilement accessible pour les pays

économiquement plus faibles marqués par une désorganisation de l'agriculture. Ce qui a changé depuis dix à quinze ans, c'est la volonté de la FIPA de représenter l'ensemble des agricultures du monde.

Cette ouverture en direction des pays du Sud est venue modifier les positions traditionnelles de la FIPA qui étaient à l'image des orientations de ses principaux membres de l'époque (États-Unis, l'Australie, le Canada) c'est-à-dire davantage orientées vers le libre-échange et l'ouverture des marchés. Aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait vrai, ce que confirme André D. Beaudoin.

Il y a eu un bel exercice démocratique qui a fait en sorte que tout le monde a été obligé d'avoir une nouvelle lecture de l'architecture agricole mondiale et de nuancer ses positions pour finalement évoluer vers des positions qui, aujourd'hui, sont nettement plus axées sur la notion de souveraineté alimentaire. Même si on n'en parle pas ouvertement encore, il suffit de lire l'ensemble des positions, par exemple, du dernier congrès de la FIPA pour se rendre compte que les positions de la FIPA aujourd'hui sont beaucoup moins favorables à l'ouverture des marchés qu'il y a 20 ou 25 ans.

Malgré les avancées en termes de représentativité, la FIPA a identifié d'importantes limites en ce qui a trait à la participation de l'ensemble des membres aux différents débats et aux processus politiques. Elle expose ses limites de la façon suivante :

Faute de capacité organisationnelle, les membres des pays en développement sont actuellement incapables de participer pleinement à de tels dialogues. La FIPA devra donc intensifier ses efforts de renforcement des capacités, pour que ces organisations soient en mesure de participer sur le même pied que leurs homologues des pays de l'OCDE. C'est là un objectif essentiel, car la FIPA doit prendre en considération les points de vue de tous ses membres (FIPA, 2006d, p.3).

Puisque la Fédération ne subvient pas aux dépenses occasionnées par les réunions qui ont

lieu dans différents pays, les représentants doivent, en effet, défrayer leurs frais. Il va sans dire que les membres des organisations qui disposent de ressources financières plus importantes sont favorisés. Une dérogation à cette règle est possible mais elle doit faire l'objet d'une décision du Comité Exécutif. « Pourtant, la participation de toutes les organisations membres concernées est cruciale pour assurer la qualité et l'équilibre des positions stratégiques de la FIPA », déplore le comité exécutif (FIPA, 2006b, p. 9). L'une des solutions préconisées dans son plan est d'augmenter la fréquence d'ateliers et de sessions de formation sur les politiques dans chacune des régions des pays en développement. Difficile de le faire actuellement, conclue-t-elle toutefois, car les ressources du secrétariat ainsi que les ressources financières sont limitées. Des démarches sont en cours pour augmenter la capacité financière de la Fédération.

Le même problème se pose à l'échelle nationale comme à l'échelle locale explique André D. Beaudoin, secrétaire d'UPA DI. Il évoque la difficulté pour les organisations du Sud de développer une vie démocratique satisfaisante. Encore ici, le manque de ressources financières constitue la principale barrière à la légitimité des organisations nationales. Insuffisamment décentralisées vers les organisations locales, les organisations nationales ne sont pas toujours en mesure d'exprimer et de refléter le point de vue des producteurs agricoles. Quant aux paysans dans les villages, ils ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour bien comprendre les enjeux agricoles et évaluer toute la portée des gestes qui sont posés au niveau de leur organisation nationale. « Donc, quand ses organisations nationales paysannes se retrouvent au niveau international, on sait très bien par expérience, que leur position ne repose pas toujours sur la volonté de leurs membres parce que, faute d'un minimum de ressources financières, elles ne sont pas en mesure de vérifier cette volonté sur le terrain » explique André D. Beaudoin. Et d'ajouter, « si une organisation comme Agricord n'existait pas, plusieurs organisations ne pourraient même pas

participer aux instances de la FIPA. C'est vous démontrer à quel point les ressources financières sont un frein au plein épanouissement des organisations paysannes du Sud ».

### **6.5.1 La concertation et les relations de pouvoir**

Les organisations agricoles membres de la FIPA proviennent de 79 pays aux réalités diverses. Il va sans dire que ces organisations adoptent des positions qui s'opposent parfois. Certaines organisations prônent davantage le libre échange tandis que d'autres penchent plutôt du côté du protectionnisme. Ces discordes ne sont toutefois pas nouvelles. Déjà en 1963, le groupe des céréales était animé par de fortes discussions entre les tenants du libre-échange et ceux des marchés organisés (Kerneis, 1996, p.29). Les biocarburants sont également l'un des sujets de controverses actuellement à l'échelle internationale et qui a suscité de vives discussions au dernier congrès de la FIPA en 2008.

Des dirigeants agricoles de pays comme le Brésil, les États-Unis et l'Allemagne y voient une opportunité pour les agriculteurs de diversifier leurs activités et de hausser leurs revenus. Des leaders agricoles africains ont, au contraire, fait valoir que leur priorité était d'abord de nourrir leur population avant de s'engager dans cette filière (Gagné, 2008b).

André D. Beaudoin confirme qu'il y a des conflits d'intérêts au sein des membres de la FIPA. Ces conflits existent à plus petite échelle aussi, explique-t-il en donnant l'exemple de l'UPA au Québec où plusieurs tensions existent entre les différents groupes de producteurs agricoles. « Alors imaginez dans une organisation internationale comme la FIPA ! Les dualités existent dans une multitude de dossiers ». Selon lui, ces tensions ont deux principales répercussions. La première est positive car elle exige un effort de compréhension et de partage des préoccupations entre les membres. « Les organisations paysannes doivent être beaucoup plus attentives

aux autres réalités et soucieuses de comprendre la dynamique des autres organisations paysannes ». Il qualifie la deuxième répercussion de « syndrome onusien ». « C'est-à-dire que, pour ne pas déplaire à une ou à des organisations ou à un continent par rapport à un autre, les positions sont de plus en plus neutres et finissent par être tellement neutres qu'elles ne servent l'intérêt de personne. On commence à le vivre un peu à la FIPA », observe André D. Beaudoin. Cette tendance s'observe, selon lui, dans plusieurs grandes organisations internationales.

Une autre tendance qui s'observe également dans bon nombre d'organisations internationales concerne les relations de pouvoir du Nord à l'égard du Sud. Cette tendance est-elle présente entre les membres de la FIPA ? Selon André D. Beaudoin, les relations de pouvoir Nord-Sud s'atténuent de congrès en congrès au sein de la FIPA parce que les organisations du Sud sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus structurées. Les membres en provenance du Sud sont en effet plus nombreux que ceux qui ont des origines du Nord. Inévitablement, la FIPA doit tenir compte de leurs préoccupations. « La FIPA se modèle en fonction d'une dynamique plus large que par le passé et qui inclue les réalités des pays du Sud », ajoute-t-il. Toutefois, le secrétaire d'UPA DI admet qu'il y a parfois des organisations nettement plus fortes, que ce soient du Nord ou du Sud, qui jouent de leur influence pour bloquer une position ou interrompre un processus de réflexion.

Finalement, mentionnons que la FIPA est partie prenante du mouvement de la société civile mondiale qui souhaite une plus grande démocratie dans les prises de décisions publiques. Dans les stratégies qu'elle propose à l'échelon international tout comme à l'échelon local et national, elle prône en effet une autre gouvernance basée sur un climat de coopération qui implique les organisations agricoles comme partenaires dans la conception des politiques et des décisions.



## 6.6 Le budget et les finances<sup>7</sup>

La FIPA est régie et financée par ses organisations membres qui adhèrent de manière volontaire. Les cotisations sont calculées selon l'état de développement du pays et de la valeur de son agriculture. Elle bénéficie également d'une assistance au développement pour financer ses activités dans les pays en développement. La Conférence Générale fixe le montant des cotisations à verser par les pays membres pour la prochaine année. Elle détient aussi le contrôle, avec le Comité Exécutif, des fonds et autres biens meubles ou immeubles de la Fédération.

Le budget de la FIPA est établi sur une base annuelle et soumise à la Conférence Générale dans le cadre du budget général de la FIPA. Les activités de chaque comité et groupe sont réexaminés par la Conférence Générale ou par le Comité Exécutif.

Lors de la Conférence Générale, le comité exécutif nomme, de façon démocratique, un trésorier parmi leurs membres qui sera en charge des questions financières liées à la Fédération (rapports, propositions, cotisations, préparation de budget, etc.). Un comité Budget et finance est également mis en place pour l'appuyer dans son travail.

Selon le Président de la FIPA, Jack Wilkinson, les ambitions de la FIPA dépassent actuellement ce qu'elle peut réaliser avec les ressources dont elle dispose. Dans son plan stratégique, le comité exécutif de la FIPA a identifié le besoin de recourir à d'autres sources de financement et de consacrer davantage d'attention à la collecte de fonds notamment à partir de donateurs externes. Mais cette nouvelle source de financement entraîne des contraintes, précise-t-il, et de nouvelles modalités :

Les donateurs doivent savoir à quelles fins sert leur argent, et comment. En outre, même si la filière de responsabilité concernant l'utilisation des cotisations des membres est claire, le financement par des donateurs complexifie la situation en

créant une obligation additionnelle aussi bien envers les membres qu'envers les donateurs (FIPA, 2006b, p.2).

## 7. LES PARTENARIATS

En plus d'organiser des conférences et des consultations internationales, la FIPA participe aux différents événements et rencontres en lien avec les enjeux agricoles. De plus, elle collabore, de façon formelle ou informelle, avec une multitude d'organisations internationales. Dans cette partie, nous vous présentons quelques-uns des partenariats qu'elle a construit au fil des années. Nous définissons le partenariat comme une relation d'échange structurée entre la FIPA et une autre organisation ou regroupement impliqué dans une démarche convenue entre eux et visant à travailler sur une problématique spécifique et une action commune (Bourque, 2003). Ajoutons à cette définition que les partenariats impliquant la FIPA s'inscrivent en majeure partie dans un processus de négociation et de médiation. L'intérêt majeur de la FIPA, derrière ces partenariats, vise à faire avancer la cause des agriculteurs.

L'un des objectifs de la FIPA, rappelons-le, vise à influencer les programmes et les politiques des organisations internationales pour une réelle prise en compte des intérêts des agriculteurs. Pour atteindre cet objectif, elle a instauré un dialogue avec les principales instances internationales et élabore des propositions qui sont soumises à ces organisations. Elle participe également aux réunions internationales qui touchent l'agriculture.

À cet égard, la FIPA a un statut consultatif général auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies qui a pour rôle de coordonner les activités économiques et sociales de l'ONU. Elle détient également un statut officiel auprès de la FAO depuis 1949 et

---

<sup>7</sup> Cette partie sera bonifiée dans la deuxième version de l'étude.

participe activement aux sessions des organes directeurs de la FAO.

La FIPA travaille également en collaboration avec la FAO sur le thème des coopératives. À cet effet, le Comité mixte pour la promotion des coopératives agricoles (COPAC) est un comité de collaboration internationale qui regroupe, la FAO, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Alliance coopérative internationale (ACI), la Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes et la FIPA.

La FIPA coordonne également le groupe des agriculteurs au sein de l'initiative « agriculture et développement rural durables (ADRD)<sup>8</sup> » de la FAO. Cette initiative a été mise sur pied lors du Sommet de la Terre de Rio avec l'instauration du programme de l'Action 21 qui reconnaît les rôles et responsabilités de neuf grands groupes de la société civile, dont le groupe des agriculteurs. Ce groupe travaille sur des programmes et actions spécifiques destinés à accroître la production vivrière de façon durable en renforçant la sécurité alimentaire sans oublier la viabilité sociale, institutionnelle, économique et environnementale.

La FIPA participe également aux travaux menés par l'OCDE sur les chaînes alimentaires, les normes et les produits. Dans les dernières années, elle a également noué des liens étroits avec le secrétariat de plusieurs conventions environnementales, dont celles sur les changements climatiques, la désertification et la biodiversité. En plus des problématiques sur l'environnement, la santé et le bien-être, les producteurs agricoles s'intéressent également aux problématiques concernant l'eau et les questions foncières, ce qui les amène à créer des liens avec de multiples organisations. L'extrait suivant, tiré du plan stratégique de la FIPA (2006b, p.11), illustre bien l'implication de la FIPA au sein des partenariats :

Les succès que remporte la FIPA dans ses activités de lobbying découlent souvent d'invitations qu'elle reçoit des organisations internationales à participer de manière permanente à l'élaboration des

travaux dans le domaine en question. Par exemple, c'est le cas pour l'eau où, à l'issue de la publication d'un document de politiques générales de la FIPA, cette dernière a été invitée à participer de manière permanente au Forum mondial sur l'eau, à la Semaine mondiale de l'eau en Suède, et aux travaux de l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI) ; cela lui a également valu de se voir attribuer des contrats de recherche dans le cadre de son programme pionnier pour l'eau et l'alimentation.

En 2008, la FIPA est parmi les six organisations internationales invité par le Bureau international du travail (BIT) pour participer à un projet sur le travail dangereux des enfants en agriculture (FIPA, 2008a, p.4). Les autres organisations qui sont parties prenantes de ce partenariat sont l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO, la FIDA, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et l'Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie (UITA). Le groupe a amorcé ses actions dans cinq pays africains (Kenya, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie).

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) compte également parmi les principaux partenaires de la FIPA. Il s'agit d'une banque d'aide au développement instituée par les Nations unies en 1977 et qui a pour vocation d'aider financièrement, comme bailleur de fonds et organisateur, le développement agricole et rural des pays en développement et en transition. Au départ, le soutien du FIDA passait davantage par des prêts à long terme aux gouvernements des pays en développement. En 2005, le FIDA a toutefois réorienté ses pratiques avec la mise en place d'un Forum paysan pour assurer un dialogue permanent avec les organisations agricoles aux niveaux national, régional et mondial. Parmi les principaux partenaires de ce réseau, notons la

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur le concept ADRD, voir le site Internet suivant : <http://www.fao.org/sard/fr/init/2224/index.html>

FIPA, la Via Campesina et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). La mise en place de ce forum a permis au FIDA de réorienter son soutien financier pour le diriger davantage vers des organisations locales. La dernière planification stratégique 2007-2010 de l'organisation relève également une plus grande préoccupation concernant le soutien financier aux organisations paysannes régionales et nationales. Rappelons que le FIDA est parmi les bailleurs de fonds d'AgriCord.

À l'occasion de son congrès mondial en 1994, la FIPA accueillait Frank Wolter de L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui venait expliquer le fonctionnement de la future Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les membres de la FIPA profitent des liens qu'elle entretient avec le GATT pour demander un statut de consultation au sein de la nouvelle institution internationale (Kerneis, 1996, p.51). Même si ce statut ne lui sera jamais accordé, des passerelles entre les deux organisations existent. D'abord, la FIPA suit de très près les actions et décisions de l'OMC. Elle réagit, par exemple, aux annonces en soumettant des propositions et participe au processus de consultation de l'OMC sur des questions impliquant la société civile. Elle est présente aux différents événements organisés par l'OMC comme le Forum Public sur l'Agriculture qui s'est déroulé à Genève en septembre 2006 et qui regroupait les dirigeants des organisations d'agriculteurs des principaux groupes de négociation ainsi que les ambassadeurs des principaux pays négociateurs du G6. Ce forum visait à examiner certaines questions dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture et les impacts sur les politiques agricoles actuelles et les agriculteurs. En contrepartie, l'OMC est également présente aux principaux événements de la FIPA. Lors du Congrès mondial des agriculteurs de Washington en 2004, le président des négociations agricoles de l'OMC s'est adressé aux membres de la FIPA par vidéoconférence tout comme Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, lors du congrès annuel de la FIPA en 2006. En 2008, c'était au tour de Robert

Zoellick, président de la Banque mondiale, et de Crawford Falconer, président des négociations sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'être parmi les conférenciers invités à la FIPA. Mentionnons également la présence de Juergen Voegelé, directeur du volet Agriculture et Développement rural à la Banque mondiale car cette dernière est également dans la ligne de mire de la FIPA. Les deux organisations ont d'ailleurs collaboré ensemble en 2005 pour l'organisation d'un colloque ayant pour thème « Les agriculteurs et les supermarchés » au cours de la Semaine rurale organisée à Washington par la Banque (King, 2005b, p.4). En 2008, à la sortie du « Rapport sur le développement dans le monde » de la Banque Mondiale qui portait sur les enjeux agricoles, la FIPA a collaboré avec cette dernière pour l'organisation d'ateliers de consultation régionale traitant du rapport (FIPA, 2008b, p.1).

Les collaborations ne s'arrêtent pas là. La FIPA est présente dans la majorité des événements internationaux en lien avec les préoccupations des producteurs agricoles et compte sur de nombreux partenaires : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Alliance de coopération internationale (ACI), le Bureau international du Travail (BIT), l'International Water Management Institute (IWMI) et diverses autres organisations internationales, organisations spécialisées, organisations régionales, institutions gouvernementales (telle que la Commission européenne et le Comité Economique et Social européen), les instituts de recherche et organisations non gouvernementales. En fait, selon le site de l'organisation, plus de 50 organisations internationales ont accordé un statut de consultation à la FIPA.

## **7.1 Les collaborations entre la Via Campesina et la FIPA**

La FIPA et la *Via Campesina* sont les deux plus grands regroupements d'agriculteurs au monde. Travaillant tous deux pour la cause des agriculteurs, ils sont appelés à participer et à

collaborer sur des projets et des événements communs.

Créé en 1993, la *Via Campesina* se définit comme un mouvement international de paysans, de petits et moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du milieu rural, de peuples indigènes et de travailleurs agricoles qui défend les valeurs et les intérêts de base de ses membres (<http://www.viacampesina.org>). Les membres proviennent de 56 pays. Tel que défini sur son site Internet, le principal objectif de la *Via Campesina* « est de développer la solidarité et l'unité dans la diversité parmi les organisations de petits producteurs, afin de promouvoir des relations équitables entre les hommes et les femmes, ainsi que des relations économiques d'égalité et de justice sociale, la préservation et la conquête de la terre, de l'eau, des semences et des autres ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, une production agricole durable ainsi qu'une égalité basée sur les petits et moyens producteurs ». Quelles sont les principales différences entre la FIPA et la *Via Campesina* ? Nous avons posé la question à André D. Beaudoin, secrétaire général d'UPA DI, qui y voit les deux traits distinctifs suivants.

D'abord, la FIPA rassemble des organisations nationales représentant les différents types d'agriculture familiale du monde entier, alors que la *Via Campesina* représente uniquement les petits producteurs agricoles. Il s'explique :

Je suis assez à l'aise avec bon nombre de positions de la *Via Campesina*. Par contre, je suis assez mal à l'aise du fait qu'elle regroupe ce qu'on appelle la petite paysannerie. On oppose souvent les deux organisations aujourd'hui en disant que la FIPA est de culture industrielle alors que la *Via Campesina* défend la petite agriculture. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette analyse. Je crois que la FIPA regroupe l'ensemble des agricultures du monde alors que la *Via Campesina* est assez cantonnée dans un créneau qui est la petite agriculture et dans bien des cas, l'agriculture de subsistance. Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que la *Via Campesina* n'a pas sa

raison d'être. Loin de là !

La deuxième différence est le fait que la FIPA existe depuis plus de 60 ans et en ce sens, André D. Beaudoin explique que la FIPA a acquis une maturité organisationnelle et un meilleur rayonnement que la *Via Campesina*.

Les deux réseaux ont été longtemps et sont encore souvent opposés comme en témoigne cette remarque tirée d'un document sur la souveraineté alimentaire produit par une ONG française: « Ces deux tendances du mouvement paysan [La FIPA et la *Via Campesina*] ont bien du mal à se retrouver pour défendre ensemble les acteurs de la production agricole, tant leur vision de l'évolution souhaitée pour les producteurs diffère, et est généralement antagoniste » (Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), 2004, p.18). Toutefois, dans le document, les auteurs constatent certains rapprochements entre les deux organisations qu'ils évoquent à partir de deux principales observations. La première fait référence aux changements d'orientation qu'a amorcés la FIPA au cours des dernières années.

La FIPA a longtemps soutenu les orientations productivistes et l'évolution vers une agriculture industrielle, comptant parmi ses membres, aux côtés de millions de petits paysans, des moyens et gros paysans. Cependant, elle s'oppose de plus en plus à une libéralisation trop marquée des échanges agricoles, y préférant des niveaux de protection suffisants pour assurer un développement agricole dans la plupart des pays (CCFD, 2004, p.18).

Ce constat est partagé par UPA DI dans l'un de ses bulletins qui observe que les positions des deux réseaux convergent, notamment en ce qui a trait aux enjeux du commerce international et du concept de souveraineté alimentaire (Jollette et Langlais, 2006).

Le deuxième rapprochement évoqué à la fois dans le document de la CCFD et le bulletin d'UPA DI met en scène le Réseau Ouest Africain des Petits Producteurs Agricoles (ROPPA) qui est identifié comme l'un des éléments rassembleurs. Cette organisation,

membre des deux réseaux, a en effet « favorisé l'émergence d'une position commune en jouant de ses multiples alliances » (Jollette et Langlais, 2006). Dans la dernière partie sur les impacts, nous avons consacré un encart à cette organisation.

Il semble donc y avoir des indices de rapprochement entre les deux organisations. Toutefois, André D. Beaudoin nuance ce constat en expliquant que ceux-ci sont encore très modestes et qu'ils sont plutôt de l'ordre de la simple courtoisie. « Dans les faits, ce sont deux organisations qui ne cherchent pas vraiment à établir des contacts officiels et ni officiels d'ailleurs » constate-t-il.

## **8. LES OUTILS DE COMMUNICATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION**

### **8.1 Les outils de communication**

La circulation de l'information est un facteur d'importance au sein de la FIPA. Afin d'orienter leurs actions, les têtes dirigeantes de la FIPA doivent, en effet, être à l'affût des problématiques vécues sur le terrain par les producteurs agricoles dans leur coin de pays. En retour, les producteurs agricoles doivent être informés sur les problématiques mondiales et sur l'évolution des enjeux et des décisions qui touchent le monde agricole. Ce transfert d'information se réalise bien sûr à partir des rencontres et des échanges. Toutefois, la publication reste un élément central dans la communication entre les membres de la FIPA et ses partenaires.

La FIPA publie, en effet, plusieurs bulletins et brochures. Le bulletin d'information mensuel « Agriculteurs du Monde », qui présente un résumé des activités de la Fédération, est la principale publication de la FIPA. Chaque groupe ou comité possède également son bulletin d'information sur les activités et enjeux dans leur domaine respectif. Produit avec le soutien d'AgriCord, le Bulletin mensuel sur le

commerce et le développement vise, par exemple, à diffuser les informations sur le travail de la FIPA en matière de renforcement des capacités dans le domaine du commerce auprès des organisations agricoles des pays en développement.

La FIPA et ses membres réalisent également des études et des recherches ainsi que des comptes rendus des discussions lors des réunions et des conférences. Le site Internet de la FIPA diffuse également une multitude d'informations en ligne. L'anglais, le français et l'espagnol sont les trois langues officielles de la FIPA.

### **8.2 Les chartes et politiques**

Dans les outils mis en place par la FIPA, mentionnons la création de différentes chartes. Celles-ci énumèrent une série de principes de la FIPA qui rejoint les valeurs des membres et qui vient instituer un code de conduite. Proposée par une organisation coréenne membre, la FIPA a adopté lors de son 37<sup>e</sup> congrès en 2006 une Charte mondiale des agriculteurs qui énonce dix principes selon lesquels les agriculteurs pourraient contribuer pleinement au développement économique et social mondial. Présentée aux Nations Unies, la Charte agit également comme un appel à la solidarité lancé aux dirigeants du monde et à la communauté internationale pour mettre en œuvre ces principes.

À un congrès précédent, celui de Manille en 1998, la FIPA a également adopté une déclaration de politique générale et un plan d'action pour combattre la pauvreté et promouvoir un développement durable dans lequel elle propose 14 recommandations pour lutter contre la pauvreté rurale et favoriser la sécurité alimentaire. Puisque nous abordons la pauvreté comme un enjeu important au sein de la FIPA, nous vous présentons cette charte dans la partie suivante sur les enjeux et stratégies. D'autres Chartes, plus spécialisées comme celle des producteurs de viande adoptée en 1976, existent également. Rappelons que l'un des

**Encart 3 : La Charte énonce dix principes fondamentaux que les agriculteurs veulent faire reconnaître:**

- Reconnaître l'importance de l'agriculture et le rôle central des agriculteurs ;
- Faire des organisations d'agriculteurs des partenaires essentiels ;
- Donner aux agriculteurs des possibilités d'obtenir un revenu juste ;
- Accorder un traitement égal aux communautés rurales et aux zones urbaines ;
- Promouvoir la diversité et la durabilité de l'agriculture ;
- Éliminer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale ;
- Établir des règles justes et équitables pour le commerce agricole ;
- Équilibrer les pouvoirs dans la chaîne agroalimentaire et s'assurer que les marchés sont compétitifs;
- Répondre aux besoins particuliers des agricultrices et des jeunes agriculteurs ;
- Promouvoir la coopération internationale.

Source : *FIPA, 2006e*

principaux objectifs de la FIPA est d'émettre des politiques générales afin d'orienter les actions. Par exemple, le dernier congrès de la FIPA en juin 2008 a soumis à ses membres pas moins de cinq déclarations de politique générale (le bien-être animal ; la sécurité et la qualité des aliments ; les grands enjeux de la biodiversité agricole pour les agriculteurs ; la mobilisation de l'aide pour le commerce au profit des petits agriculteurs ; les moyens de faire face aux défis du climat et de l'énergie par la bioénergie durable).

Pour la rédaction de ses politiques, la FIPA s'est dotée de la procédure suivante (FIPA, 2006b, p.8) : les comités de la FIPA peuvent proposer les sujets de politiques générales lors du Congrès mondial de la FIPA. Une fois accepté, un membre élu est désigné pour être en charge des travaux. Il a la tâche de constituer un groupe de travail chargé des politiques parmi les organisations membres qui collaborent avec le Secrétariat de la FIPA. Les ébauches de la position politique sont rédigées par le président de la FIPA et distribuées aux organisations membres pour recueillir leurs commentaires en vue d'y apporter des améliorations. La position stratégique finale est présentée à des fins d'adoption au Congrès mondial des agriculteurs de la FIPA suivant, deux ans plus tard. Finalement, le

Comité exécutif a la tâche de rédiger la politique telle qu'adoptée par la Conférence.

### **8.3 Les outils de planification stratégique**

Généralement, les Congrès de la FIPA, et particulièrement ceux qui soulignent un anniversaire décennal de la FIPA, sont l'occasion de dresser un bilan de la FIPA. Toutefois, face à la croissance de ses membres et l'élargissement de ses activités et des collaborations auxquels s'ajoute une croissance de la prise en compte de la question agricole dans les institutions internationales, la FIPA a senti le besoin, lors de son sixième anniversaire en 2006, d'entreprendre une certaine réorganisation. C'est ainsi que le comité exécutif de la Fédération s'est réuni en octobre 2006 à Mexico afin de procéder à un examen critique de ses orientations et se donner des priorités pour les années à venir. La production de deux documents résulte de cette rencontre : l'un expose les principaux enjeux touchant l'efficacité future de la FIPA, les conséquences pour ses organisations membres, pour la structure de gouvernance et pour le secrétariat et suggère des pistes d'action; L'autre document est une ébauche d'un plan stratégique pour la période 2006 à 2010. En plus d'identifier les grands enjeux des dernières

années et les priorités stratégiques des politiques<sup>9</sup>, le plan identifie six objectifs stratégiques qui visent à augmenter l'efficacité de la mission de la FIPA. De plus, des objectifs opérationnels sont également énumérés. Ils visent à accentuer la participation des membres aux processus des politiques, améliorer la circulation de l'information, assurer une meilleure mobilisation des savoir-faire, assurer un lobbying plus efficace, renforcer le Comité de coopération et développement ainsi que le fonctionnement du secrétariat.

Par ailleurs, deux objectifs, reliés aux outils de planification et de suivi, retiennent notre attention. Le renforcement du processus de planification est en effet l'un des objectifs stratégiques de la FIPA. Éparpillé dans une panoplie de thématiques et étant partie prenante de toutes les tribunes internationales sur les

questions qui touchent l'agriculture, la FIPA désire, dans les prochaines années, préciser davantage ses priorités et ses orientations en mettant en place des processus plus structurés. « Au fur et à mesure que la liste des priorités internationales s'allonge, la FIPA devra choisir sur quels sujets elle devrait concentrer ses efforts et à quel moment » (FIPA, 2006b, p.10).

Dans la même lignée, la FIPA aspire à assurer un suivi plus étroit de ses positions stratégiques « Après l'adoption de chaque document de politiques générales de la FIPA, le Comité exécutif devrait systématiquement mettre en place une stratégie de suivi ou un plan d'action de lobbying » (FIPA, 2006b, p.11).

---

<sup>9</sup> Voir la partie sur les enjeux et stratégies.

#### **Encart 4 : Objectifs et stratégies identifiés dans le Plan stratégique 2006-2010**

La mission et la vision de la FIPA se concrétiseront par la voie des six objectifs stratégiques suivants :

- Accroître la sensibilisation aux préoccupations des agriculteurs.
- Servir de tribune pour favoriser le dialogue entre les agriculteurs, le partage des connaissances, l'établissement d'un consensus et le soutien mutuel.
- Élaboration des politiques
- Mettre en relief les intérêts communs des agriculteurs et les traduire dans les positions stratégiques et énoncés de politiques.
- Défendre les intérêts des agriculteurs. À titre de porte-parole reconnu des agriculteurs du monde entier, porter les préoccupations des producteurs agricoles à l'attention des rencontres internationales des gouvernements et d'autres organes.
- Partenariats et représentation. Susciter un dialogue périodique et constant avec certaines institutions internationales pour qu'elles tiennent compte des vues des agriculteurs dans leurs travaux. Ce dialogue avec les institutions internationales se fera à la fois au niveau mondial par la voie de la FIPA en général, et au niveau régional par la voie de ses comités régionaux.
- Fournir de l'information sur l'élaboration des politiques. Servir de réseau pour la distribution de l'information, des rapports et de l'analyse de questions mondiales présentant un intérêt pour les organisations agricoles nationales.
- Promotion de la coopération entre agriculteurs pour le renforcement des capacités. Faciliter l'accès des organisations membres des pays en développement aux programmes afin de renforcer leurs organisations.

Source : FIPA, 2006b

## 9. ENJEUX ET STRATÉGIES

Les défis qui touchent le monde agricole actuellement sont nombreux. L'un des rôles de la FIPA, nous l'avons constaté, est d'identifier ces enjeux à partir des préoccupations des producteurs agricoles des pays membres et proposer des solutions. Dans son plan stratégique, le Comité exécutif de la FIPA identifie neuf priorités qui guident les travaux de la FIPA. Les voici :

1. Négociations commerciales et réforme de la politique agricole
2. Renforcer la place de l'agriculteur dans la chaîne alimentaire
3. Environnement et ressources naturelles
4. Santé humaine, santé animale
5. Recherche
6. Faim et pauvreté rurale
7. Les dix principes de la Charte mondiale des agriculteurs
8. Reconnaître la contribution des femmes à l'agriculture
9. Faciliter l'entrée des jeunes dans l'agriculture

Ces priorités sont en quelque sorte les enjeux d'importance identifiés par la FIPA au cours de la période 2006 à 2010 et qui rejoignent l'intérêt des différents comités et groupes de producteurs agricoles<sup>10</sup>.

Nous nous attarderons, d'abord, à décortiquer l'enjeu des négociations commerciales et des réformes des politiques agricoles en l'abordant à partir des stratégies préconisées par la FIPA pour y remédier et qui, selon notre analyse, se déploient sur trois principaux paliers : le local, le national et l'international. Nous aborderons ensuite l'enjeu du renforcement de la place de l'agriculteur dans la chaîne alimentaire. La question de la faim et de la pauvreté rurale sera abordée à partir de ces deux premiers enjeux qui lui sont fortement associés. Finalement, nous terminerons en vous présentant brièvement les enjeux de l'environnement et des ressources

naturelles, de la santé humaine et santé animale et de la recherche qui sont des préoccupations plus nouvelles au sein de la FIPA et qui ont pris de l'importance au cours des dernières années. L'analyse de ces enjeux nous permettra de mieux comprendre la position de la FIPA face au libéralisme économique qui a changé quelque peu ces dernières années étant devenue plus critique.

### 9.1 Négociations commerciales et réforme de la politique agricole

Les négociations commerciales et les réformes des politiques agricoles sont considérées comme la première priorité politique dans le plan stratégique de la FIPA. Pour y faire face, les stratégies proposées par la FIPA sont nombreuses et nous avons relevé qu'elles sont dirigées vers les acteurs de trois échelons « territoriaux » qui sont imbriqués les uns dans les autres : l'échelle locale, nationale et internationale.

#### 9.1.1 Organisation et renforcement des producteurs agricoles au niveau local et national

Rappelons la mission de la FIPA : « développer la capacité des agriculteurs à influencer sur les décisions les concernant aux niveaux national et international ». Cette mission est en quelque sorte également à la base d'une solution préconisée par la FIPA. En effet, pour faire face à la domination et à l'instabilité des marchés et instaurer des politiques plus adéquates, la FIPA préconise l'organisation et le renforcement de structures qui regroupent les producteurs agricoles.

---

<sup>10</sup> Pour ce qui est des enjeux sur les femmes et les jeunes, nous les avons évoqués préalablement lorsque nous avons présenté les différents comités. La charte a également été présentée dans la partie sur les outils d'orientation et de développement. Nous ne reviendrons donc pas sur ces trois éléments pour nous concentrer davantage sur les six premiers.



Dans plusieurs pays développés, les travailleurs ruraux sont, depuis longtemps, regroupés dans des organisations agricoles solides. Au Québec, par exemple, ces regroupements sont présents à l'échelon local, régional et national. Même s'ils font face, aujourd'hui encore, à de nombreux défis, leur situation n'est pas comparable à celle des pays en développement qui ont un urgent besoin de créer et solidifier leurs organisations de producteurs agricoles. Ces organisations locales peuvent prendre la forme de regroupements de petits exploitants, d'associations de produits, de syndicats, de coopératives agricoles ou autres associations de producteurs agricoles au palier local et régional. Les coopératives sont d'ailleurs, pour la FIPA, l'une des forces motrices du secteur agricole. Rappelons, qu'un comité est exclusivement dédié à cette forme d'entreprise. Le rôle de la FIPA est donc également de relier l'échelon local aux regroupements nationaux afin que ces derniers puissent représenter de façon démocratique l'ensemble des producteurs agricoles. C'est en passant par les organisations nationales, que les organisations locales pourront entamer un dialogue avec les gouvernements nationaux pour instaurer un contexte favorable au développement de l'agriculture. Il s'agit donc d'appuyer et de renforcer les organisations de producteurs agricoles au plan économique mais également politique afin qu'elles reflètent les positions de ses membres dans un contexte où les décisions sont de plus en plus prises à l'échelle internationale.

En fait, l'organisation des producteurs agricoles est vue comme un instrument pour renforcer le pouvoir des agriculteurs, augmenter la rentabilité et éliminer la pauvreté et la faim. Cette position est également étroitement liée au concept de la souveraineté alimentaire qui, rappelons-le, désigne le droit des pays de décider des règles de leur commerce agricole. Comme l'explique David King, secrétaire général de la FIPA, « il faudrait donner aux petits exploitants l'occasion de développer des produits qui permettraient d'approvisionner les marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux, et de contribuer à atténuer la pénurie

de produits alimentaires à l'échelle intérieure » (King, 2008. p.2). Une préoccupation qui a été sur la sellette du dernier congrès de la FIPA (entrevue A. Beaudoin, 2008).

C'est aussi en s'organisant et en se regroupant que les producteurs locaux pourront conserver un pouvoir de négociation dans les marchés locaux malgré l'arrivée des multinationales. À cet égard, la FIPA examine les pratiques et les expériences un peu partout dans le monde pour tirer des leçons. Elle produit des études de cas afin de rendre compte des succès comme en témoignent les exemples de réussites présentés par David King, secrétaire de la FIPA :

Lorsque le supermarché ShopRite a fait son entrée en Zambie, il s'est emparé de 70 % du commerce de détail et, au départ, importait une forte proportion des aliments qu'il vendait. Aujourd'hui, 76 % de son approvisionnement est de source locale, parce que les agriculteurs étaient dotés d'un solide organisme qui collaborait avec le gouvernement. En Australie, les agriculteurs ont pris le contrôle de l'Australia Wheat Board lors de sa privatisation, parce qu'ils étaient bien organisés (King, David, 2004a, p.1).

Dans ces démarches, les producteurs agricoles doivent toutefois être appuyés par de véritables engagements des gouvernements nationaux et des organisations internationales.

« L'agriculture, l'agriculture familiale, doit s'inscrire dans l'avenir de tout pays » (King, 2005a, p.5.).

### **9.1.2 Pour un engagement de l'État**

Dans les solutions que la FIPA préconise, les gouvernements nationaux occupent une place majeure aux côtés des organisations de producteurs agricoles.

Toutefois, la FIPA constate que le « retrait du soutien des gouvernements à l'agriculture et le recul du pouvoir politique des agriculteurs dans

le monde entier » est l'une des tendances lourdes des dernières années (FIPA, 2006b). Jack Wilkinson, président de la FIPA, affirme à ce propos : « Je parle à de nombreux ministres à travers le monde, et aucun ne manifeste le désir d'intervenir dans le marché » (Turcotte, 2006, p. c1). Ce retrait a provoqué, particulièrement dans les pays en développement, une grande pauvreté rurale.

Selon la FIPA, l'État doit assumer son rôle d'encadreur politique et réglementaire « pour que les agriculteurs de subsistance deviennent des petits chefs d'entreprise et non pas des migrants vers les villes » (Jacques Wilkinson, cité par Koudhorot-Padonou et Hounsounou, 2007). Pour ce faire, une régulation des marchés et des comportements commerciaux des sociétés multinationales est nécessaire afin d'assurer une rentabilité aux producteurs agricoles petits et grands. À partir d'un fonctionnement concurrentiel et équitable des marchés et une ouverture pour des collaborations avec les commerçants en alimentation, les agriculteurs seront davantage en mesure de faire face aux problèmes provoqués par la mondialisation et la libéralisation des échanges. La FIPA encourage également l'adoption de programme de gestion de l'offre (gel des terres, gestion des stocks, programmes encourageant l'utilisation à des fins non alimentaires de produits ou des terres agricoles) (FIPA, 2002a, p.24). Au dernier congrès de la FIPA en 2008, le président de la Fédération, Jack Wilkinson, s'est d'ailleurs clairement prononcé contre la diminution des tarifs douaniers :

Je souhaite que les mêmes garanties exigées de nos agriculteurs s'appliquent aux produits agricoles importés afin de préserver la qualité des aliments fournis aux consommateurs. C'est une fausse avenue que de baisser les tarifs douaniers et d'inonder l'Europe de produits de moins bonne qualité afin de hausser les revenus des autres régions du monde, a-t-il conclu (Gagné, 2008).

La FIPA prône également la mise en place de structures démocratiques impliquant les agriculteurs et elle est en faveur de politiques

pro-coopératives.

En outre, elle estime que les investissements publics en agriculture doivent être assignés notamment au développement de services (accès à la terre, aux capitaux, à l'assistance technique, aux ressources génétiques, aux marchés, aux droits d'usage de l'eau, éducation, etc.) et permettre de développer les infrastructures rurales (électricité, réseau d'alimentation en eau).

Bref, afin de développer le secteur agroalimentaire local, diversifier l'agriculture, enrayer la pauvreté, freiner la dégradation des ressources naturelles, la présence de l'État est nécessaire. Encore plus pour les pays en développement dont l'agriculture est le moteur de l'économie. En investissant dans ce secteur, on s'assure, toujours selon la FIPA, d'une véritable croissance économique et sociale et c'est pourquoi, elle invite les organisations agricoles à exercer une solide pression sur leur gouvernement.

Selon la FIPA, la seule façon viable de résoudre la crise alimentaire passe également par la mise en place de mesures par les gouvernements nationaux. Dans un énoncé de politique sur cette problématique présenté lors de son dernier congrès en juin 2008, la FIPA « exhorte les gouvernements à renforcer les programmes dans six grands domaines afin d'élaborer un plan global pour l'agriculture dans le monde » (FIPA, 2008c). Le premier domaine d'investissement dans l'agriculture doit favoriser l'entrepreneuriat et les structures favorables à son développement. Actuellement, s'insurge-t-elle, à peine quatre pour cent des budgets des pays en développement sont consacrés à l'agriculture. Ensuite, les investissements doivent permettre l'organisation de filières par produit. « Les agriculteurs ont besoin de moyens pour travailler ensemble au regroupement des approvisionnements, pour se conformer aux normes de qualité et de sécurité alimentaires, partager les informations sur les prix et à développer les marchés locaux et régionaux (FIPA, 2008c). La gestion des risques,

notamment en ce qui a trait à la volatilité des marchés, à la libéralisation des échanges et aux changements climatiques, est identifiée comme le troisième domaine dans lequel les gouvernements devraient s'attarder. « Des efforts particuliers doivent être déployés pour combattre, sur les marchés internationaux des produits de base, la spéculation qui sévit depuis ces deux dernières années et qui contribue pour 30 pour cent à la hausse des prix des produits alimentaires, explique le document (FIPA, 2008c). Les changements climatiques et la mise en place de services écosystémiques constituent les quatrième et cinquième domaines identifiés par la FIPA. Pour s'adapter à ces changements, la réalisation de recherche dans le domaine est particulièrement importante. La FIPA considère que les producteurs agricoles contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques (produits alimentaires, bioénergies) et qu'ils sont des acteurs clés dans la valorisation des paysages, dans la protection des habitats de la faune et des ressources hydriques et dans la conservation des produits locaux. À cet égard, « les agriculteurs doivent être récompensés pour les "services non alimentaires" qu'ils rendent à la nature si nous voulons les encourager à favoriser et conserver la diversité biologique » (FIPA, 2008c). Finalement, la FIPA mentionne comme dernier domaine les échanges commerciaux qui constituent un facteur essentiel pour le développement de l'agriculture. « Les règles de l'OMC devraient donner aux agriculteurs la possibilité de contribuer à la sécurité alimentaire dans leurs pays et de s'organiser sur le marché ainsi que de gérer les risques ». Ces changements passent par l'implication des gouvernements nationaux aux côtés des organisations de producteurs agricoles. « Après le Congrès mondial des agriculteurs à Varsovie, la FIPA ne ménagera aucun effort pour faire pression sur les gouvernements nationaux et leurs organisations internationales comme la FAO et ses organisations soeurs des Nations Unies pour qu'ils renforcent les plans nationaux en vue de maximiser le potentiel de l'agriculture » conclut l'énoncé.

### **9.1.3 Pour un réel engagement des institutions internationales**

Les efforts des États pour soutenir les producteurs agricoles doivent être appuyés par les institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la FAO. Or, ici encore, tout comme pour les gouvernements nationaux, l'agriculture est un domaine délaissé ou qui n'est pas assez pris en compte par les organisations internationales sur le commerce et le développement. Et ce, même si les stratégies actuelles qui affectent l'agriculture ont démontré leur inefficacité. Tout en remettant en cause les stratégies des grandes organisations internationales, la FIPA réclame que l'agriculture figure parmi les priorités internationales.

La FIPA dénonce notamment la politique d'ajustement structurel de la Banque mondiale qui favorise l'abandon des terres et l'exode rural vers la ville alors qu'il faudrait plutôt orienter les politiques vers la création d'entrepreneurs ruraux. En outre, dans les prêts qu'elle accorde, la FIPA estime que la Banque mondiale devrait prioriser davantage l'agriculture et inciter les gouvernements à intégrer celle-ci dans leur stratégie de réduction de la pauvreté.

La FIPA est en accord avec un système de règles à l'échelle internationale pour le commerce international mais d'une manière différente que la stratégie de libéralisation des marchés priorisée actuellement par l'OMC et qui favorise les multinationales. À ce propos, le président de la FIPA a demandé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), « de prendre les mesures nécessaires au rétablissement d'une saine concurrence dans le secteur et d'un rééquilibrage des forces du marché » (Etwareea, 2003). Les politiques doivent effectivement s'attaquer aux grands enjeux du commerce : la question de la volatilité des prix des produits agricoles qui est source de pauvreté dans les régions rurales, les problèmes de subvention à l'exportation, l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles. En fait, selon la FIPA, la

libéralisation des échanges, ou tout autre politique, devraient avoir pour objectifs non seulement une croissance économique mais également une amélioration du revenu et des conditions de vie des familles d'agriculteurs.

**Encart 5 : Ce que les agriculteurs réclament des négociations de l'OMC**

1. Apporter au commerce agricole mondial des améliorations qui comportent des avantages réels pour l'ensemble des agriculteurs.
2. Marquer des progrès sensibles et prendre des engagements bien dosés en ce qui concerne les trois piliers.
3. Doter le cadre des modalités d'une souplesse suffisante pour permettre aux pays de recourir aux instruments qui conviennent le mieux aux circonstances particulières de chacun, afin d'atteindre des résultats mesurables, équitables et sur lesquels les parties se seront entendues.
4. Permettre aux agriculteurs de recevoir un soutien interne, dans la mesure où ce soutien n'entraîne pour ainsi dire aucun effet de distorsion sur la production et le commerce.
5. Améliorer l'accès aux marchés pour tous les agriculteurs, surtout ceux des pays en développement et des pays les moins avancés.
6. Accorder la place et la reconnaissance voulues au rôle considérable que joue l'agriculture dans maints pays, en assurant non seulement la production vivrière mais aussi de nombreuses autres fonctions, dont la viabilité des régions rurales et la protection de l'environnement (FIPA, 2004a).

La FIPA suit de près les négociations sur le commerce de l'OMC. Dans une soumission émise lors de la sixième consultation informelle entre le comité des échanges de l'OCDE et les organisations de la société civile, la FIPA (2002a) énumère de nombreuses recommandations. Nous en avons retenu quelques-unes qui permettent de mieux comprendre la position de la FIPA et de ses membres. D'abord, elle reconnaît l'importance du commerce pour engendrer la croissance économique mais elle convient également de ses limites pour résoudre les problèmes de la

pauvreté, de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Ensuite, elle dénonce les subventions directes à l'exportation de certains pays et demande à l'OMC de légiférer à ce niveau en adoptant un règlement. Afin de corriger les déséquilibres entre le sud et le nord, elle souhaite également une plus grande visibilité des problématiques qui affectent les pays du Sud. Sur le plan commercial, elle propose, par exemple, des traitements préférentiels aux pays en développement avec toutefois, stipule-t-elle, des impacts réels pour les producteurs agricoles. Davantage d'efforts doivent être investis afin d'intégrer les pays du Sud (les moins avancés) dans le système commercial international et favoriser l'exportation. Elle préconise également la sécurité alimentaire des pays en favorisant l'agriculture de proximité. Elle demande aux organisations internationales de faire preuve d'une plus grande souplesse afin que les pays puissent prendre des décisions quant au développement de leur agriculture et de leurs productions locales ainsi que dans l'administration des politiques agricoles nationales afin que celles-ci puissent davantage prendre en compte les questions de sécurité alimentaire, de développement rural et d'éradication de la pauvreté. Finalement, mentionnons qu'en matière d'aide au développement agricole dans les pays en développement, la FIPA estime qu'il faut donner la priorité à une meilleure organisation des producteurs agricoles. « Le renforcement de leurs capacités est un préalable essentiel d'une croissance durable et bénéfique. Le prochain cycle de négociations de l'OMC devrait favoriser de telles initiatives » (FIPA, 2002a).

« Aucun pays n'a résolu le problème de la pauvreté en négligeant l'agriculture » (King, 2004b, p.1).

#### 9.1.4 Faim et pauvreté rurale

La vision de la FIPA, rappelons-le, est de « vivre dans un monde libéré de la faim, où les agriculteurs et leurs familles peuvent vivre décemment du fruit de leur travail ». Les enjeux agricoles défendus par la FIPA sont

donc fortement liés à la lutte à la pauvreté. Or, elle constate des ratées dans les mesures sur le développement et la pauvreté adoptée au plan mondial car les déséquilibres qui frappent le développement économique mondial sont en croissance (FIPA, 2006b).

Éliminer complètement la faim dans le monde semble être un objectif illusoire pour la FAO, puisque la faim n'a fait qu'augmenter au cours des cinq dernières années. Le développement rural durable est une priorité de la Banque mondiale, et pourtant, ses prêts à l'agriculture ne représentent que 8 % de son portefeuille, et seuls quelques DSRP (Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) comprennent même l'agriculture (King, 2004, p.9).

Selon la FIPA, l'échec de ses programmes est lié à l'absence de la question agricole et d'un manque de volonté politique. Un constat qui prend appui sur de nombreuses expériences, dont celles des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, qui échoue actuellement dans son objectif de réduire la faim et la pauvreté de moitié de 2000 à 2015. Au contraire, les politiques adoptées sont inefficaces et résultent en une marginalisation et une aggravation de la pauvreté.

Face au peu d'efficacité des programmes et de stratégies de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, la FIPA avance que les questions liées à la lutte à la pauvreté devraient être davantage abordées dans une perspective axée sur les agriculteurs. La Fédération a d'ailleurs adopté à son congrès de Manille en 1998, une déclaration de politique générale et un plan d'action pour combattre la pauvreté et promouvoir un développement durable dans lequel elle propose 14 recommandations pour lutter contre la pauvreté rurale et pour la sécurité alimentaire.

Au cours des dernières années, avec la préoccupation croissante de la pauvreté à l'échelle internationale, la FIPA relève tout de même certaines avancées. « Les questions de pauvreté et de développement figurent de plus

en plus au programme des débats internationaux touchant l'agriculture; par exemple, le cycle actuel des négociations de l'OMC sur le commerce s'intitule « Programme de Doha pour le développement » (FIPA, 2006b, p.4).

**Encart 6 : Recommandations des agriculteurs pour assurer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté rurale**

1. Réorienter les ressources vers l'agriculture;
2. Axer les efforts de développement sur les personnes et sur leurs organisations;
3. Renforcer les capacités des organisations agricoles;
4. faire participer les agriculteurs à la prise de décisions;
5. Faire participer les agricultrices;
6. Faire appel à la participation des jeunes agriculteurs;
7. Renforcer les partenariats;
8. Assurer l'accès aux ressources de production à long terme;
9. Investir dans l'infrastructure;
10. Accroître le pouvoir de marché des agriculteurs;
11. Promouvoir la recherche et des technologies adaptées;
12. Échanger les connaissances et l'information;
13. Lutter contre le VIH-sida;
14. Assurer la paix et la sécurité dans les régions rurales.

*« L'accès aux marchés est l'élément clé des négociations sur l'agriculture, et le plus épineux aussi » (King, 2005c, p3).*

**9.2 Renforcement de la place de l'agriculteur dans la chaîne alimentaire**

La « domination croissante des grandes sociétés multinationales dans les chaînes agroalimentaires » est l'une des principales

conséquences de la faiblesse des organisations de producteurs agricoles à l'échelle nationale et locale, du retrait de l'État face aux questions agricoles et de la mauvaise gouvernance au plan international. Il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation qui revient régulièrement dans le discours et la documentation de la FIPA et qui est identifiée, dans son plan stratégique 2006-2010, comme l'une des tendances fortes qui ont marqué les dernières années (FIPA, 2006b).

Aujourd'hui, avec la mondialisation croissante, les grandes multinationales peuvent s'approvisionner et vendre partout sur la planète et fixer leurs conditions aux producteurs agricoles. « Cette tendance exige que la FIPA intervienne plus activement dans le domaine des politiques de la concurrence, en favorisant l'organisation des agriculteurs sur le marché, et en amorçant des pourparlers avec les chaînes de distribution et les sociétés alimentaires, et pas seulement avec ses partenaires traditionnels que sont les gouvernements » (FIPA, 2006, p.5).

Avec la libéralisation économique, il est devenu de plus en plus difficile pour les producteurs agricoles d'accéder aux marchés. Le processus pour accéder aux tablettes du supermarché sur le territoire local étant devenu ardu car la majorité des supermarchés sont la propriété de grandes multinationales étrangères. À ce propos, la FIPA publiait, en 2002, un rapport intitulé « La concentration industrielle dans le secteur agroalimentaire » qui venait démontrer la domination du marché alimentaire par les puissantes multinationales (FIPA, 2002b). Ainsi, selon ce rapport, 94% de la vente des produits alimentaires en France est contrôlée par cinq sociétés. Carrefour est le premier distributeur en France et le deuxième au plan international. Le premier géant au plan international est la chaîne américaine Wal-Mart, présente aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Argentine, au Brésil, en Allemagne et au Royaume-Uni. Le troisième, Royal Ahold (Pays-Bas), est très présent en Europe mais également en Amérique du Sud et en Asie. Ouvrons une parenthèse ici pour mentionner qu'au Québec, la situation est similaire puisqu'en 2002, trois distributeurs

(Loblaw, Metro et Sobeys) se partagent 94% du marché québécois (UPA, 2007, p.32). Un seul à son siège social au Québec.

Avec les alliances stratégiques, les fusions et les acquisitions des grandes entreprises, cette concentration dans l'agroalimentaire se renforce d'année en année. Lors la Conférence sur la sécurité alimentaire mondiale, le changement climatique et la bio-énergie, qui s'est tenue à Rome en juin 2008 sous l'égide de la FAO, la FIPA a une fois de plus réitéré l'urgence de mettre en place des filières pour aider les petits agriculteurs à vendre leur production (Cochez, 2008).

Les conséquences de cette concentration sont majeures pour les producteurs agricoles. D'abord, plusieurs de ces multinationales contrôlent l'ensemble de la filière agroalimentaire de la commercialisation des semences, à la distribution dans les supermarchés en passant par la transformation des matières premières agricoles. Elles s'approvisionnent donc généralement à l'étranger plutôt que chez les producteurs locaux et elles détiennent également un certain contrôle sur les prix des produits qui sont souvent dissociés du coût réel de production. De plus, les profits vont plutôt aux négociants au détriment des agriculteurs et consommateurs. L'accès au marché, pour les petits producteurs est devenu extrêmement difficile. Cette pratique entraîne également des impacts sur la traçabilité et la qualité des produits. L'un des principaux impacts de ces distorsions du marché est l'appauvrissement des producteurs agricoles.

La FIPA considère d'ailleurs que la réduction des prix des produits agricoles depuis les années 1970 est l'une des principales causes de la pauvreté, spécialement dans les pays africains. La concurrence et la place prépondérante des multinationales sont la principale cause de la diminution de prix à laquelle il faut ajouter les nouvelles normes et exigences environnementales, de bien-être animal, de gestion foncière, de qualité, etc. Sans compter les nouvelles menaces par des épizooties (encéphalopathie spongiforme bovine, maladie

de la vache folle, grippe aviaire), qui contribuent également à la chute des prix. Pour s'adapter à ces nouveaux contextes, des appuis sont nécessaires pour supporter les producteurs agricoles.

« Dans l'humanité tout entière, ils [les agriculteurs] forment le plus grand groupe de gestionnaires des écosystèmes, d'où la possibilité de les faire participer à l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans les écosystèmes » (Wilkinson, 2004).

### **9.3 L'environnement et l'agriculture durable**

Dès 1971, la question de l'environnement apparaît dans les débats de la FIPA (Kerneis, 1996, p.36). Toutefois, les questions qui se rapportent à l'environnement et à l'agriculture durable ont gagné en importance au cours des dernières années. D'une part, les producteurs agricoles sont secoués de pleins fouets par les problématiques environnementales qui affectent la viabilité de l'agriculture : lutte contre la désertification, adaptation aux changements climatiques, accès à l'eau... Ces problèmes affectent certaines cultures et augmentent aussi les coûts liés à la production.

D'autre part, toujours selon la FIPA, les agriculteurs constituent des acteurs clés dans la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles car les répercussions des pratiques agricoles sont importantes. Les responsabilités sont donc énormes pour les agriculteurs. Difficile d'y arriver dans des contextes de pauvreté. La conservation de la biodiversité est une responsabilité que les agriculteurs ne peuvent assumer seule. Encore ici, la FIPA invite les gouvernements nationaux et internationaux à fournir des appuis et à répondre aux besoins des agriculteurs.

On s'attend depuis trop longtemps à ce que les agriculteurs préservent à eux seuls la biodiversité. Tant que les agriculteurs et leurs familles auront faim, et devront se battre pour survivre, la protection de la biodiversité demeurera une nécessité

fondamentale difficile à satisfaire (Wilkinson, 2004).

La FIPA a adopté des politiques environnementales notamment sur le rôle des agriculteurs dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Elle a également mis en place, en 2007, un groupe de travail sur les changements climatiques et les énergies renouvelables et elle joue un rôle actif en termes de politiques et de représentation pour les trois conventions environnementales de l'ONU ayant trait à l'environnement : désertification, biodiversité et changements climatiques. Un document de politique générale sur la biodiversité a été présenté lors du congrès annuel de 2008 où les questions environnementales, l'éthanol et la production de biocarburant ont suscité de vives discussions. Car la question environnementale n'est pas que négative, elle représente également des opportunités pour les producteurs agricoles (avantages de fournir des services environnementaux, énergies renouvelables, biocarburants) (FIPA, 2006b, p.5). La hausse des prix de certains aliments constitue également une opportunité selon la FIPA. « Cette hausse des prix devrait être considérée par les gouvernements comme la plus belle occasion jamais offerte depuis des années de développer l'agriculture dans le monde entier » a souligné Jack Wilkinson lors d'un congrès à Oxford intitulé "l'agriculture: la solution et non le problème" (FIPA, 2008a, p.3). « Le moment est donc venu, a-t-il poursuivi, « d'adopter des plans nationaux, de concert avec les organisations de producteurs, pour répondre aux besoins des pays en produits alimentaires, en aliments du bétail, en fibre et en énergie. » Il a conclu ainsi: « Si nous n'encourageons pas cette "révolution rurale", la croissance de l'activité économique dans l'agriculture ne profitera pas aux producteurs les plus pauvres, ni même aux petits exploitants ».

### **9.4 La santé humaine et la santé animale**

Les questions de santé sont étroitement liées à

l'alimentation et, de ce fait, à l'agriculture. La FIPA collabore étroitement avec les organisations internationales impliquées dans le domaine de la santé afin que les politiques prennent en compte les recommandations des producteurs agricoles. Depuis 2008, elle travaille en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un programme de travail sur la nutrition, la salubrité des aliments, l'eau et l'assainissement et la sécurité chimique.

Elle est présente également dans les instances internationales qui discutent de santé animale et qui mettent en place des réglementations (bien-être animal, utilisation de pesticides, médicaments pour les animaux). En 2008, la FIPA a été invitée à participer à une consultation formelle par l'Organisation mondiale de la santé animale.

## 9.5 La recherche

Dans plusieurs écrits de la FIPA, l'importance de la recherche dans divers domaines agricoles est mentionnée: gestion et organisation des entreprises, développement des marchés, valeur ajoutée, commerce, environnement, développement des technologies. Selon la FIPA, la recherche est également nécessaire pour appuyer les priorités et influencer les décisions politiques. Elle doit toutefois être centrée sur les besoins des agriculteurs et du développement. La participation des agriculteurs dans le processus de recherche est donc importante.

Un Comité de recherche à la FIPA a été mis sur pied en 2005, avec le soutien du GFAR (Global Forum on Agricultural Research). Le Comité se penche aussi sur le programme de partenariat mondial « Lier les agriculteurs aux marchés » du GFAR et collabore avec le Consortium Européen pour la Recherche Agricole dans les Tropiques (ECART) sur deux programmes de recherche : l'un sur l'autonomisation des producteurs sur le marché ; et l'autre sur la gestion des risques pour l'agriculture familiale.

Finalement, par l'intermédiaire du GFAR, la FIPA a renforcé ses relations avec les réseaux régionaux de recherche. La FIPA a signé son premier accord de partenariat avec un institut nationale de recherche (Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria), lors de la dernière réunion de son Comité exécutif en Uruguay.

## 6. LES RETOMBÉES DE LA FIPA

Même si la concrétisation de la vision de la FIPA qui aspire à un monde libéré de la faim et à une qualité de vie satisfaisante pour les producteurs agricoles, ne semble pas être pour demain, la Fédération a tout de même réalisé de grandes avancées au cours des dernières années. A-t-elle réussi à renforcer les organisations locales ? Les agriculteurs ont-ils une plus grande influence sur les décisions les concernant aux niveaux national et international ? La FIPA a-t-elle réussi à instaurer des mécanismes qui favorisent le dialogue entre les producteurs agricoles et les institutions internationales ? A-t-elle réussi à se faire entendre ? Ces avancées sont difficiles à mesurer car elles s'inscrivent dans la durée. Toutefois, certains indices nous permettent d'affirmer que les producteurs agricoles sont de plus en plus organisés et que leur présence sur la scène mondiale est devenue incontournable.

Très peu d'études se sont attardées aux changements amorcés par les organisations agricoles. L'une des rares études sur la question a été réalisée en Afrique subsaharienne par la chercheuse Marie-Rose Mercoiret (2006) du CIRAD, un institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud. La présentation de quelques-unes des conclusions de l'étude contribue à mieux comprendre les changements qui se sont amorcés au cours des dernières années.

Ainsi, dans les années 1980 et 1990, les regroupements de producteurs agricoles aux échelons régionaux et nationaux étaient peu nombreux et les rares organisations existantes étaient faiblement structurées et souvent



dépendantes des organismes de développement. Il va sans dire que les producteurs agricoles étaient absents dans l'élaboration des réformes économiques et institutionnelles. Dans les années 2000, le tableau a toutefois changé rapidement.

« On observe tout d'abord une *effervescence associative* au niveau local avec la multiplication rapide des groupements et associations qui se structurent de plus en plus souvent à l'échelon infra-villageois » explique Mercoiret (2006, p.136). Les producteurs agricoles africains arrivent au même constat dans la déclaration de la Plateforme Panafricaine des organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique (2008):

Les réseaux sous-régionaux d'organisations paysannes et de producteurs agricoles ont également constaté que depuis plus de cinq ans, ils ont consolidé leur connaissance mutuelle et ont bâti une solidarité effective dans l'action, notamment en s'associant pour améliorer la faisabilité du Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et pour avertir du danger des Accords de Partenariat Économique (APE) pour le devenir de l'agriculture africaine (ROPPA, 2008).

Les regroupements locaux qui sont liés à des réseaux d'organisations aux échelles supérieures sont les plus avantagés car ceux qui n'ont pas noué de liens enregistrent des niveaux d'activité et des performances techniques et économiques plus faibles. La coordination nationale des organisations de producteurs agricoles s'organise également venant s'inscrire, du coup, dans le processus d'élaboration de la politique agricole, un élément nouveau dans cette dynamique. Le ROPPA, dont l'expérience hors du commun est présentée en encart permet de mieux comprendre le rôle joué par ces organisations ainsi que ses retombées.

Absente du débat international sur l'agriculture il y a à peine quelques années, les organisations de producteurs agricoles africains sont

aujourd'hui un acteur clé à l'échelon international. Selon Mercoiret, deux facteurs ont favorisé la présence des organisations paysannes africaines dans les débats internationaux. D'abord, les responsables paysans ont pris conscience du rôle de l'échelon international dans les décisions concernant l'agriculture. Ensuite, l'insertion des organisations dans des réseaux plus large, comme celui de la FIPA, a contribué à l'insertion des producteurs agricoles africains sans les débats internationaux.

La multiplication des échanges paysans au sein du continent mais aussi avec des responsables agricoles d'autres continents a favorisé un élargissement de la réflexion de certains responsables africains et l'identification plus précise des enjeux autour desquels se structure le débat agricole. Ces échanges ont pris des formes diverses : adhésion de certaines organisations africaines à la FIPA (Fédération internationale des producteurs agricoles) ou à Via Campesina, parfois simultanément aux deux (Mercoiret 2006, p.147).

En somme, par son rôle de mobilisation Nord-Sud et l'effort qu'elle a déployé au cours des dernières années pour accompagner la consolidation des organisations de producteurs agricoles, la FIPA et son allié AgriCord ont sans doute été un élément marquant dans cette dynamique.

Mentionnons aussi que la FIPA a réussi à construire une vision commune, des projets rassembleurs et des énoncés de politiques partagés alors que ses membres, les producteurs agricoles en provenance de différentes régions riches ou pauvres avec des techniques de production variées, ont des intérêts variés et parfois divergents. Il s'agit, à notre avis, d'une grande réussite de l'organisation.

Une autre réussite de la FIPA a été d'instaurer des mécanismes de collaboration et de partenariat avec les grandes institutions internationales et de se rapprocher des lieux décisionnels.

#### **ENCART 7 : LE RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA)**

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est une organisation membre de la FIPA représentant les intérêts des producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

Fondé en 2000, le ROPPA représente les organisations paysannes et de producteurs agricoles de douze pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo.). Le Réseau travaille à la promotion et à la défense des intérêts des agricultures paysannes. À partir du réseau, les membres peuvent s'informer et participer à des formations. Le ROPPA accompagne également la structuration des organisations paysannes et des producteurs agricoles afin qu'elles participent à la mise en oeuvre des politiques et des programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux. Il est un fervent défenseur des principes de la souveraineté alimentaire qui constitue, à son avis, un droit fondamental des peuples ouest africains à produire pour eux-mêmes et par eux-mêmes les aliments dont ils ont besoin. Pour appuyer sa démarche, le ROPPA a notamment mis en place un Fonds de Renforcement des Capacités des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles.

Le ROPPA s'est fortement impliqué dans le processus d'élaboration de la politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que dans la politique agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et contribué au volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Il a aussi contribué à l'émergence d'initiatives : « Ainsi la création du ROPPA a stimulé la création de regroupements nationaux là où ils n'existaient pas encore (Guinée par exemple) et le Réseau apporte un appui à la consolidation de certaines organisations nationales membres » (Mercoiret, 2006).

Le ROPPA travaille également en partenariat avec UPA Développement international (UPA DI). Cette dernière accompagne notamment des organisations paysannes africaines dans la mise en place de systèmes collectifs de mise en marché. Depuis 2002, les deux organisations coopèrent également pour mettre en place des rencontres entre les producteurs agricoles et leur gouvernement respectif. Financées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les rencontres entre l'État et ses paysans contribuent à préparer les gouvernements africains à mieux défendre les intérêts de leurs populations lors des négociations agricoles internationales (Jollette et Langlais, 2006). Ces relations ont amené le ROPPA à assister à l'une des conférences ministérielles sur le commerce international. « À la conférence de Hong Kong, en décembre 2005, certains représentants du ROPPA, invités par leurs gouvernements respectifs, eurent même accès à la célèbre « chambre verte » où se déroulait l'essentiel des négociations commerciales agricoles. Ils sont d'ailleurs les seuls agriculteurs qui, à ce jour, se sont assis à cette table » (Jollette et Langlais, 2006).

Suite aux succès du ROPPA, d'autres organisations de producteurs agricoles africains similaires ont été créées. Né en 2001, le Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU) représente l'Afrique australe. Soulignons que son président, Ajay Vashee, vient d'être élu à la présidence de la FIPA en juin 2008. La Plate-forme Sous-régionale des Organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC), qui regroupe les organisations de l'Afrique centrale et le East African Farmer Federation (EAFF) de l'Afrique de l'Est ont été créés en 2005. Suite à une rencontre de ces quatre réseaux en mai 2008, la « Plateforme Panafricaine des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles » de l'Afrique a été créée. « Ce nouvel instrument constitue à nos yeux une valeur ajoutée forte pour la poursuite des mandats et des activités de nos organisations locales, nationales et sous-régionales. Il constitue aussi un levier puissant pour favoriser un redémarrage de l'agriculture africaine afin qu'elle puisse répondre aux fonctions de toute agriculture digne de ce nom » souligne les fondateurs de la Plateforme (ROPPA, 2008).

Elle est bien connue à la Banque mondiale, à la FAO, à l'OMC.

Une des grandes forces de la FIPA réside dans la grande reconnaissance dont elle bénéficie de la part des organisations internationales s'occupant d'agriculture, qui la considère comme l'organisation internationale représentative des agriculteurs et comme une instance avec laquelle on peut efficacement discuter pour mettre à contribution les leaders agricoles dans la résolution des problèmes agricoles mondiaux (Fipa, 2006b, p.2).

En outre, selon André D. Beaudoin, la crise alimentaire qui sévit actuellement vient donner raison à la FIPA qui dénonce depuis plusieurs années des incohérences du système qui a pour effet d'augmenter ainsi sa crédibilité : « La FIPA a une écoute nettement plus attentive aujourd'hui qu'elle ne l'avait dans le passé parce que les positions qu'elle a défendues depuis 10 ans, aujourd'hui sont vérifiables. [...] la crise alimentaire qui s'amorce était prévisible depuis au moins 10 ans si ce n'est pas davantage ».

Toutefois, les préoccupations exprimées par les agriculteurs sont-elles prises en compte ? Il semble que oui, en partie, car on observe certains changements du côté des grandes institutions internationales qui commencent à inscrire l'agriculture parmi leur priorité. « La problématique agricole acquiert une importance croissante aux yeux des organisations internationales, que ce soit pour les enjeux commerciaux, les questions de développement, la sécurité et la qualité des aliments ou l'environnement » (FIPA, 2006b, p.1).

Mentionnons, comme exemple, le changement de la FIDA qui, au contact des producteurs agricoles, à réorienter son financement dans un souci de mieux combler les besoins sur le terrain.

À la fin de l'année 2007, la Banque mondiale reconnaissait également, pour la première fois, le rôle fondamental de l'agriculture pour réduire la pauvreté et la malnutrition dans les pays en développement (MaéMaé, 2008). Il nous

semble, en effet, qu'au cours de la dernière année, des changements s'amorcent tranquillement du côté des grandes institutions internationales.

Ayant longtemps ignoré les problèmes vécus par les agriculteurs, les grandes institutions commencent à admettre la gravité de la situation et à questionner les politiques qu'elles ont mis en place. Ce constat prend appui avec la publication récente du rapport scientifique produit par le groupe Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement (EISTAD ou IAASTD)<sup>11</sup> à laquelle ont collaboré 400 scientifiques et spécialistes du développement qui partagent, dans les milles et quelques pages du rapport, les mêmes conclusions : l'échec des pratiques agricoles industrielles, l'intensification de la pauvreté rurale liée au manque de soutien des politiques publiques pour l'agriculture et l'urgence d'intervenir dans ce secteur. Le rapport présente 21 constats qui viennent appuyer la diversification de l'agriculture à plus petite échelle et de façon durable, l'aide aux paysans, la valorisation de l'agriculture de proximité, l'augmentation des barrières tarifaires, etc... (Tanguay, 2008). « L'IAASTD propose une réorientation autour des savoirs locaux et communautaires, afin de retrouver une autosuffisance alimentaire, explique le Français Michel Dodet, de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), membre du bureau de l'IAASTD » (Kemf, 2008). Même si ces recommandations rejoignent celles défendues depuis longtemps par bon nombre d'organisations de la société civile, ce rapport vient témoigner d'une nouvelle avancée puisque le bailleur de fonds du projet est nul autre que la Banque mondiale, celle là même qui préconise l'exportation au détriment de l'agriculture de proximité et qui, plutôt que d'orienter les politiques vers la création d'entrepreneurs ruraux, encourage l'abolition des programmes de soutien à l'agriculture dans les pays du Sud.

---

<sup>11</sup> Mieux connu sous son appellation anglaise: International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development (IAASTD).

L'idée de mettre sur pied le groupe EISTAD a, en effet, germé en 2002 par la Banque mondiale et les Nations-Unies (FAO, OMS, PNUD, PNUE et UNESCO) lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable auquel la FIPA a participé.

Le groupe avait pour objectif de définir les voies que devrait suivre la recherche agronomique pour relever le défi alimentaire dans les prochaines décennies. Le rapport de recherche final a été présenté en avril 2008 à Johannesburg lors d'une rencontre des Nations Unies. Près d'une soixantaine de pays ont appuyé le rapport en y apposant leur signature. Le Canada est du nombre.

Le rôle fondamental de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté a été confirmé par Juergen Voegele, directeur du volet Agriculture et Développement rural à la Banque mondiale, lors du Congrès de la FIPA en juin dernier.

M. Voegele a reconnu que la crise alimentaire actuelle résulte d'abord de la négligence des pays d'investir en agriculture, souvent vue comme un problème plutôt que comme un secteur clé pour réduire la pauvreté. Le même constat vaut pour la Banque mondiale, a-t-il dit, même si elle demeure le plus grand financier de l'agriculture avec trois ou quatre milliards de dollars en 2008. L'investissement en agriculture est de deux à quatre fois plus efficace pour réduire la pauvreté que tout autre type d'investissement. Pourtant, en Afrique subsaharienne où l'agriculture contribue au produit intérieur brut à hauteur de 30 %, les pays ne consacrent que 4 % à l'agriculture. Il faut donc inverser cette tendance (Gagné, 2008c).

Il y a donc place pour de nouvelles alternatives orientées davantage vers les besoins des producteurs agricoles. Ces avancées n'auraient pas eu lieu sans les démarches des regroupements de producteurs agricoles qui se battent depuis des décennies contre le « tout au marché » des multinationales et les effets néfastes de la libéralisation agricole.

## CONCLUSION : UN TOURNANT DÉCISIF

Avec les politiques et stratégies internationales qui misent sur le modèle capitaliste, le rôle de l'État est réduit à sa plus simple expression, le commerce est soumis au libre marché, les barrières douanières s'estompent et, du coup, les frontières qui distinguent les territoires aussi. Finalement, les liens entre la production et la consommation d'aliments sur les territoires sont rompus. Ce climat, marqué par l'incertitude, a engendré d'importantes disparités dans les milieux agricoles, l'un des secteurs les plus touchés par les décisions internationales. Les producteurs agricoles vivent alors des situations d'exclusion et de pauvreté face aux difficultés croissantes d'accès au marché.

En même temps qu'il y a un changement dans les échelles des pratiques de régulation dont certaines ont un caractère international plus marqué, on observe une affirmation nouvelle des producteurs agricoles, surtout dans les pays en développement, qui se regroupent et s'organisent au plan local comme au plan national afin de faire valoir leurs priorités, proposer des alternatives et influencer les politiques publiques.

Cette mobilisation se déploie également avec plus de force au plan international, le système de gouvernance à cette échelle étant devenu un réel lieu de pouvoir. La mondialisation a ceci de positif : elle a permis à la Fédération internationale des producteurs agricoles de rapprocher les producteurs agricoles dans le monde qui, au-delà de leurs différences, partagent des problèmes communs et travaillent également à identifier des alternatives équitables pour tous. La FIPA porte, en quelque sorte, le projet de société des producteurs agricoles.

En fait, la FIPA travaille sur deux fronts : socio-économique et politique. D'abord, elle apporte sa contribution comme acteur de développement pour améliorer la qualité de vie des producteurs agricoles au Sud comme au Nord. La lutte à la pauvreté est d'ailleurs au

cœur de sa vision basée sur la sécurité alimentaire. La croissance économique doit, en effet, selon la FIPA, s'accompagner de réelles retombées pour les producteurs agricoles et d'une meilleure distribution de la richesse. Bref, elle milite pour le développement et la démocratie.

Ensuite, à travers sa mission de renforcer les capacités des agriculteurs afin que ceux-ci puissent identifier et exprimer leurs besoins et influencer les décisions politiques, les stratégies de la FIPA viennent s'inscrire dans une nouvelle volonté politique qui met en scène la participation des producteurs agricoles. Les pressions exercées sur les pouvoirs publics contribuent donc à influencer la marche des États. La FIPA interpelle en effet les gouvernements nationaux qui, pendant des années, se sont retirés des questions entourant l'agriculture pour laisser libre cours au marché. Les organisations locales et nationales forcent donc l'État à repenser ses politiques et ses relations avec les territoires car, selon la FIPA, la construction d'États sociaux solides est indispensable pour régler les enjeux agricoles tout en étant un facteur essentiel dans la lutte à la pauvreté et la résolution de la crise agroalimentaire.

Miroir des préoccupations des producteurs agricoles, la FIPA tente également de prendre une place importante sur la scène mondiale en amorçant un dialogue social avec les grands décideurs mondiaux comme l'OMC et la Banque mondiale. Elle perçoit la mondialisation en cours comme une menace, mais également comme un terrain qui offre des opportunités. De ce fait, les producteurs agricoles participent au mouvement de la société civile mondiale qui souhaite une plus grande démocratie et plus de transparence dans la prise de décisions publiques de même qu'une mise à contribution des organisations agricoles comme partenaires dans la conception des politiques publiques à toutes les échelles d'intervention.

La FIPA travaille donc à créer des passerelles avec les organisations internationales et

développe une plus grande proximité avec les organisations membres au plan national en jouant sur les deux registres, économique et politique.

En fait, la légitimité des organisations et la participation ont toujours été au cœur des principes de la FIPA. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Fédération a amorcé un virage important au cours des dernières années dont le point tournant a été la mise en place du Comité de coopération et développement qui facilite l'intégration des pays du Sud dans la Fédération. Rappelons que le comité est appuyé par AgriCord, composé d'ONG du Nord, qui vient soutenir financièrement et professionnellement les organisations paysannes du Sud et qui permet à certaines organisations nationales de producteurs agricoles du Sud de participer aux instances de la FIPA.

Aujourd'hui, les membres du Sud sont majoritaires et la FIPA est davantage représentative de l'agriculture familiale à l'échelle mondiale. La transformation du profil des membres qui provienne davantage du Sud, combinée à l'accentuation de la mondialisation depuis la fin des années 1990, a entraîné une série de changements au sein de la Fédération. De nouvelles préoccupations se sont ajoutées élargissant le programme de travail. À travers l'analyse du discours de la FIPA et ses revendications, nous constatons également qu'elle s'oppose de plus en plus aux stratégies internationales de libre échange et d'ouverture des marchés telles qu'elles se font actuellement. Les réponses que ses membres proposent visent à modifier le rapport de forces avec les multinationales en valorisant la souveraineté alimentaire et l'agriculture de proximité. Des changements se sont amorcés également sur le terrain. En Afrique, par exemple, les agriculteurs s'organisent de plus en plus pour faire face aux enjeux globaux en s'insérant dans les débats internationaux.

Même si ses ressources financières ainsi que ses capacités organisationnelles sont limitées et qu'elle a peu de pouvoirs face aux décisions

internationales, la FIPA est tout de même une interlocutrice importante au sein des réseaux mondiaux et sa notoriété gagne en importance au fil des partenariats qu'elle construit.

Les producteurs agricoles sont partie prenante du mouvement de mobilisation de la société civile à l'échelle mondiale qui a permis de faire certaines avancées. Le discours des grandes organisations change peu à peu en intégrant, progressivement, des préoccupations sociales comme la pauvreté, les droits humains, le développement durable et plus récemment, l'agriculture. Avec l'influence grandissante des producteurs agricoles mais aussi avec les problèmes criants soulevés par la crise agroalimentaire, il est plus difficile pour les organisations internationales de tenter d'ignorer la situation. À travers la FIPA, des espaces de dialogue se sont instaurés entre les producteurs agricoles et les institutions internationales comme l'OMC et la Banque mondiale qui permettent de rendre compte des pratiques qui se dessinent dans les territoires et qui invitent et exigent de revoir le modèle dominant qui met en péril à la fois les modèles comme la gestion de l'offre au Québec et l'agriculture familiale dans les pays en développement. L'agriculture amorce un tournant décisif.

\* \* \*

## BIBLIOGRAPHIE

AgriCord (2008). AgriCord, le réseau des agri-agences. Présentation au Comité Méditerranéen de la FIPA, *Congrès mondial des agriculteurs*, Varsovie, Pologne, 30 mai - 6 juin 2008, 8 pages, <http://www.ifap.org/fr/CongresMondialdesAgriculteurs.html>

Bourque, Denis (2003). *Essai de typologie du partenariat dans le secteur de santé et des services sociaux au Québec*. Cahier du CÉRIS, Série Recherches no. 24, Université du Québec en Outaouais, 47 pages.

CAAAQ (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, 272 pages.

Cochez, Pierre (2008). La conférence sur la sécurité alimentaire s'est contentée de bonnes intentions. *La Croix*, no. 38074, Explication, lundi, 9 juin 2008.

Comeau, Yvan (2003). *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*. 2e édition, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Recherches no.30, Université du Québec en Outaouais, 21 pages.

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) (2004). Le CCFD et la souveraineté alimentaire. Texte de référence. Paris, 31 pages, [http://www.ccfid.asso.fr/e\\_upload/pdf/ccfd-ref-souverainete-alimentaire.pdf](http://www.ccfid.asso.fr/e_upload/pdf/ccfd-ref-souverainete-alimentaire.pdf).

Davis, Mike (2006). *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris, La Découverte, 250 pages.

Développement et Paix (2008). *La faim et le profit. Crise du système alimentaire*. 24 pages, <http://www.devp.org/devpme/fr/advocacy/doc/DPFood.pdf>

Duchastel, Jules (2004). "Du gouvernement à la gouvernance" dans Raphaël Canet et Jules Duchastel, *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement?*, Montréal, Athéna Éditions, p. 17-47.

Dufumier, Marc (2004). Quelles recherches agricoles pour le développement durable des pays du Tiers-Monde ? *Compte-rendu du SGI « Recherche et Société*, séance du 29 avril 2004, p.91 à 97.

Etwareea, Ram (2003). Une poignée de multinationales ont la mainmise sur la chaîne alimentaire mondiale. *Le Temps*, no. 1673, Économie, jeudi, 26 juin 2003.

FAO (2008). Les prix des produits agricoles devraient rester élevés... 29 mai 2008, Paris/Rome, site internet <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2008/1000849/index.html> consulté en août 2008.

FAO (2007). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Payer les agriculteurs pour les services environnementaux. Département économique et social, Rome, 240 pages.

Favreau, Louis, Lucie Fréchette et René Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*. Collection Initiatives, Presses de l'université du Québec, 196 pages.

Favreau, Louis (2008). *Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*. Presses de l'Université du Québec. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, 348 pages.

Favreau, Louis, Gérald Larose et Abdou Salam Fall (dir.) (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*. Presses de l'Université du Québec, Coédité avec Les Éditions Karthala, 404 pages.

FIDA (2006). *Le Forum Paysan. Auprès du Conseil des gouverneurs du FIDA*, 13-14 février 2006. Consulté sur Internet : <http://www.ifad.org/events/gc/29/farmer/french.pdf>

FIPA (2008). Comité Permanent des Femmes en Agriculture de la FIPA, le réseau mondial des agricultrices. 2 pages, <http://www.ifap.org/>

FIPA (2008a). *Agriculteurs du monde*. Bulletin, janvier-février 2008, 10 pages.

- FIPA (2008b). *Agriculteurs du monde*. Bulletin, mai-juin 2008, 16 pages.
- FIPA (2008c). La crise alimentaire mondiale : les solutions des agriculteurs. Projet de déclaration du 38e congrès mondial des agriculteurs à Varsovie, 4 pages, [http://www.ifap.org/fr/about/documents/CongresMondialAgriculteurs/FIPA\\_Declaration\\_CriseAlimentaireMondiale.pdf](http://www.ifap.org/fr/about/documents/CongresMondialAgriculteurs/FIPA_Declaration_CriseAlimentaireMondiale.pdf)
- FIPA (2006a). Le 37<sup>e</sup> congrès en bref... *Agriculteurs du monde – Bulletin d'information de la FIPA*, mai 2006, p.2-3
- FIPA (2006b). *Plan stratégique de la FIPA 2006-2010, 2e ébauche*. Comité exécutif de la FIPA, 147e session, Mexico, 26-27 octobre 2006, 13 pages.
- FIPA (2006c). *Délibérations du 37<sup>ème</sup> Congrès mondial des agriculteurs et célébrations du 60<sup>ème</sup> anniversaire, « 60 ans de renforcement du pouvoir des agriculteurs – pour la diversité, la durabilité, la santé et la paix »*. Séoul, République de Corée, 13-20 mai 2006, 179 pages.
- FIPA (2006d). *Rehausser l'efficacité de la FIPA : document thématique*. Comité exécutif de la FIPA, 147e session, Mexico, 26-27 octobre 2006, 6 pages.
- FIPA (2006e). *La Charte mondiale des agriculteurs établissant des principes fondamentaux adoptée à Séoul*. Communiqué de presse, 37e Congrès mondial des agriculteurs, <http://www.ifap.org/fr/newsroom/pr190506-1.html>.
- FIPA (2004). *Délibérations de la 36<sup>ème</sup> Conférence générale. Les agriculteurs prennent la parole*. Washington du 29 mai au 4 juin, 45 pages.
- FIPA (2004a). *Ce que les agriculteurs attendent de l'OMC. Message des agriculteurs du monde à l'ambassadeur Tim Groser*. Communiqué de presse, <http://www.ifap.org/fr/newsroom/pr120704.html>
- FIPA (2002). *Délibérations de la 35<sup>ème</sup> conférence générale*. Congrès Mondial des Agriculteurs: Intégration économique régionale et le rôle des organisations agricoles, 25-31 mai 2002, Gizeh, Le Caire, Égypte, 70 pages.
- FIPA (2002a). *Commerce agricole et négociations de l'OMC : La position commune et les inquiétudes des organisations agricoles (Déclaration consolidée)*. Novembre 2002, 32 pages.
- FIPA (2002b). *Déclaration des agriculteurs du monde sur la concentration industrielle dans le secteur agroalimentaire*. 35e Congrès mondial des agriculteurs, Le Caire, Égypte 25-31 mai 2002, 18 pages.
- FIPA (1996). *Délibérations de la 32<sup>ème</sup> conférence générale*. 23-25 avril 1996, Versailles, France, 85 pages.
- Gagné, Jean-Charles (2008). La crise alimentaire est un signal d'alarme – Jack Wilkinson. *La Terre de chez nous*, 6 juin 2008, <http://www.laterre.ca/>
- Gagné, Jean-Charles (2008a). Laurent Pellerin réélu à la présidence d'AgriCord. *La Terre de chez nous*, 6 juin 2008, <http://www.laterre.ca/>
- Gagné, Jean-Charles (2008b). Une opportunité inquiétante pour des Africains. *La Terre de chez nous*, 9 juin 2008, <http://www.laterre.ca/>
- Gagné, Jean-Charles (2008c). L'agriculture: incontournable pour réduire la faim. *La Terre de chez nous*, 6 juin 2008, <http://www.laterre.ca/>
- Jolette, Hélène et Tamari Langlais (2006). La petite histoire d'une grande alliance. *Semences de solidarités*, UPA développement international.
- Kempf, Hervé (2008). Des experts appellent à repenser l'agriculture de demain. *Le Monde*, 15 avril 2008.
- Kerneis, Hubert (1996). La FIPA au fil des ans. Dans 50 ans d'expression des agriculteurs dans le monde, *Chambres d'Agriculture*, supplément au no. 842, mars 1996, p. 17 à 56.



- King, David (2008). L'escalade des prix des produits alimentaires. *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, janvier-février 2008, p.1-2.
- King, David (2006). 60e Anniversaire de la FIPA 1946-2006. Rétrospective de 60 ans d'histoire de la FIPA. Séoul 17 mai 2006, consulté sur le site Internet de la Fipa.
- King, David (2005a). Pas d'avenir sans l'agriculture. *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, novembre 2005.
- King, David (2005b). Les tsunamis et les nouvelles préoccupations internationales. *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, février 2005, p.1 et 4.
- King, David (2005c). Le point sur les négociations de l'OMC. Comité des agriculteurs africains de la FIPA, 13ème Session, Tunis, 7-9 septembre 2005, 10 pages.
- King, David (2004). Préface du Secrétaire général de la FIPA. Dans FIPA, *Délibérations de la 36ème Conférence générale. Les agriculteurs prennent la parole*, p.7.
- King, David (2004a). Les agriculteurs prennent la parole. *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, mai 2004, p.1 et 4.
- King, David (2004b). Travailler ensemble, bien travailler ! *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, Édition spéciale : Congrès mondial des agriculteurs, juillet 2004, p.1 et 9.
- King, David (1996). Soixante ans de renforcement du pouvoir des agriculteurs. *Agriculteurs du Monde*, Bulletin d'information de la FIPA, mai 2006.
- Koudhorot-Padonou, Hyacinthe A. et Gontran Hounsounou (2007). 14e Session du comité Afrique de la FIPA : Promouvoir une agriculture professionnelle dans les pays membres. *La Nation*, République du Bénin, [http://www.gouv.bj/presse/lanation/affiche\\_nation.php?numero\\_article=336](http://www.gouv.bj/presse/lanation/affiche_nation.php?numero_article=336)
- Langlais, Tamari (2008). AgriCord, la coopération agricole à la puissance trois. *Semences de solidarités*, Bulletin de UPA-DI, p.2.
- Maé Maé (2008). *Bulletin Maé Maé*. Volume 5, bulletin no. 1, janvier 2008.
- Mercoiret, Marie-Rose (2006). Les organisations paysannes et les politiques agricoles. Dans *Agricultures familiales en Afrique sub-saharienne, Afrique contemporaine*, De Boeck Université, no.217, p. 135 à 157.
- Radio-Canada (2008). Échec des négociations. Nouvelles internationales, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2008/07/29/005-omc-mardi-echec.shtml>, consulté en août 2008.
- ROPPA (2008). *Déclaration de la Plateforme Panafricaine des organisations paysannes*. Addis-Ababa, Ethiopie, le 23 Mai 2008, site Internet du ROPPA, <http://www.roppa.info/spip.php?article115>
- Scott, Alan (2001). *Les régions et l'économie mondiale*. Paris, L'Harmattan, 187 pages.
- Tanguay, Charles (2008). 400 experts internationaux arrivent aux mêmes conclusions que la Commission Pronovost. *Site internet, Union des consommateurs*, <http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/?p=277>
- Turcotte, Claude (2007). *Pour une politique agricole basée sur la souveraineté alimentaire*. Le rapport de la commission est prévu pour janvier 2008. *Le Devoir*, Économie, samedi 8 septembre 2007, p. c1.
- Turcotte, Claude (2006). Portrait. Survivre par la gestion de l'offre. *Le Devoir*, Économie, samedi, 16 septembre 2006, p. c1.
- UPA (2007). *Document de référence de l'UPA présenté à la CAAAQ*, 145 pages.
- Wilkinson, Jack (2004). *Les agriculteurs, gestionnaires des écosystèmes*. Journée Mondiale de l'Alimentation, Lettre ouverte, <http://www.ifap.org/>

## **Sites Internet consultés**

AgriCord

<http://www.agricord.org/>

Fédération internationale des producteurs agricoles

<http://www.ifap.org/>

Fonds international de développement agricole

<http://www.ifad.org/>

Réseaux des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest

<http://www.roppa.info/>

UPA Développement international

<http://www.upadi-agri.org/>

Via Campesina

<http://www.viacampesina.org/>



